

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU du 14 janvier 2019

Madame, Monsieur,

Les membres du bureau de St-Simon Environnement vous souhaitent une très bonne année 2019 pour vous et vos proches.

Pour le quartier, nous allons souhaiter la préservation du cadre de vie et de la nature en ville qui ne peut passer que par la limitation des programmes de logements collectifs, la sécurisation de la voirie, la construction de la Voie du Canal de St-Martory, la création d'équipements publics à la hauteur du nombre d'habitants, un lieu de rencontre pour les jeunes, un restaurant seniors, un gymnase.

Le début d'année est aussi le moment du renouvellement des cotisations. Le tarif est toujours de 10€ par famille. Si vous souhaitez soutenir notre action de défense du quartier, vous trouverez un bulletin d'adhésion à la fin de ce journal.

Retrouvez les précédents bulletins et documents sur le quartier sur notre site : <http://www.saint-simon-environnement.org>

Thierry BARBERO, président de SSE

Convocation à l'Assemblée Générale du 18 mars

L'assemblée générale de St-Simon Environnement se tiendra le lundi 18 mars à 18h à la salle associative, place de l'église.

Ordre du jour :

- Rapport d'activité 2018
- Rapport financier 2018
- Élection du Bureau de l'association
- Perspectives 2019
- Questions diverses

Si vous souhaitez rejoindre l'équipe des bénévoles du bureau de St-Simon Environnement, merci de manifester votre intérêt par mail à l'adresse : stsimon.env@wanadoo.fr.

Urbanisation

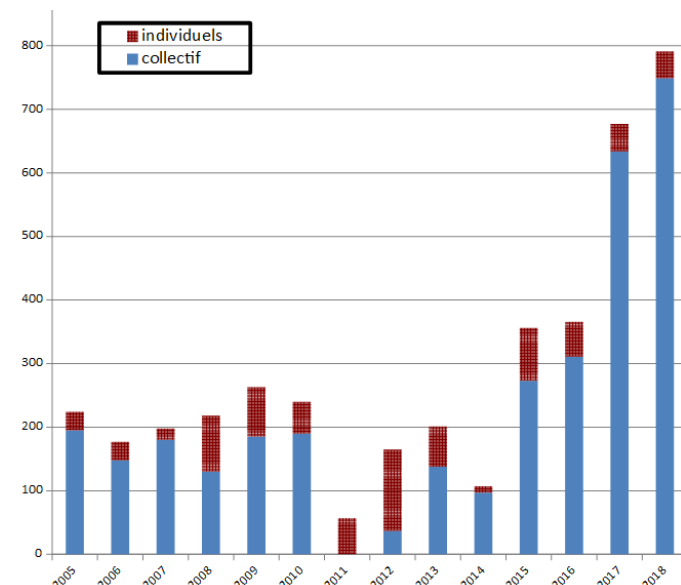
791 : c'est le nombre de logements accordés cette année à St-Simon.

Même si dans ce chiffre sont inclus les 552 logements de Vinci sur les terrains de NXP dont la construction s'étalera sur 3 ou 4 ans, au final ce seront des milliers de nouveaux arrivants qui vont habiter à St-Simon.

Il ne faut pas oublier non plus que le secteur de Guilhermy n'a pas non plus terminé sa croissance.

Actuellement de 13 000 habitants environ, la population de St-Simon devrait arriver à 15 000 en 2020, soit un doublement par rapport à 2009 !

Nous ne pouvons malheureusement que déplorer le manque d'anticipation en terme d'équipements publics et la faiblesse des budgets alloués à St-Simon pour rattraper son retard.



Rencontre avec M. Moudenc

Le 16 janvier, dans le cadre de la traditionnelle visite de quartier du Maire, nous avons pu échanger directement sur les problématiques actuelles du quartier.

M. Moudenc nous a écoutés, mais ne s'est pas engagé sur des réponses concrètes.

Voici les thèmes sur lesquels nous avons insisté :

1) L'ajout de 6 classes prévu au 1er septembre à l'école **Paul Bert** en réduisant le terrain de basket et les espaces communs de l'école. Nous avons insisté sur les conséquences aussi bien pour les enfants qui devront par exemple se restaurer en 3 services de cantine, mais aussi sur tout le centre du quartier qui ne pourra pas absorber 200 voitures supplémentaires aux heures de rentrées et sorties.

Cette solution "provisoire" est présentée par l'adjointe à l'éducation comme la seule solution du fait de l'absence de terrain disponible d'au moins 6 000 m², nécessaire à la création d'une école.

Nous avons rappelé au Maire que la mairie a eu plusieurs fois l'occasion de préempter des terrains de cette taille pour construire l'école, mais qu'elle a laissé les promoteurs y construire des logements.

M. Moudenc a réaffirmé sa priorité qu'est l'éducation et s'est montré assez concerné par le problème.

Il a donné des consignes pour que le service de l'urbanisme étudie rapidement les possibilités d'achat des grands terrains qui pourraient être disponibles.

Il doit en rester à peine 2 ou 3 dans le centre et il faut faire vite car les promoteurs les connaissent aussi.

2) Comme les années passées, nous lui avons remis la courbe des permis accordés, mise à jour avec les chiffres de 2018.

3) **Manque d'équipements publics** : nous avons une fois de plus reparlé du gymnase qui était sa seule promesse écrite de réalisation d'équipement public pour le quartier lors de la campagne de 2014. Il nous a répondu que la mutualisation des équipements avec d'autres quartiers ne le choquait pas.

Mais lorsqu'un engagement est pris lors d'une campagne, on s'engage devant les habitants. Nous ne pouvons nous satisfaire d'envoyer les enfants de St-Simon à Cugnax ou Tournefeuille pour pratiquer un sport.

Nous avons également souligné l'absence de structure pour offrir des activités aux jeunes, contrairement à ce qui existe dans d'autres quartiers.

4) **Piste cyclable Liffard-Eisenhower** : nous avons dénoncé l'inertie de la mairie pour la réalisation de cet équipement de sécurité annoncé pourtant depuis 2014. Les services techniques ont avancé 2020 pour sa réalisation.

5) 77 rue Réguelongue

Nous avons interpellé le maire sur la situation de la rue Réguelongue au niveau du chantier du N°77.

Le promoteur a installé un Algeco non autorisé sur la voie publique, alors qu'il s'était engagé à réaliser les travaux uniquement à partir de sa parcelle.

Ce n'est pas acceptable quand on connaît les difficultés habituelles pour circuler dans cette rue ou emprunter les trottoirs.

La mairie devait envoyer la police municipale, mais la structure est toujours en place.

Quant à la grue, elle devait être placée dans la cour de l'immeuble et elle est en limite du trottoir.



Incinérateur

M. Moudenc a annoncé au cours de la cérémonie des vœux que les économies réalisées suite à la modification du nombre de ramassages hebdomadaire des ordures seraient réinvestis pour moderniser l'incinérateur.

Il faut savoir que si des travaux étaient réalisés au niveau de l'usine d'incinération, celle-ci pourrait se conformer à des normes de rejets plus sévères.

Nous avons demandé ces modifications et nous attendons maintenant de voir la concrétisation de cette annonce.

Urbanisme et constructions

Nous avons participé à une réunion avec le Directeur de l'urbanisme à la Métropole.

Le PLUi-H sera voté lors du Conseil Métropolitain du 13 avril, pour une mise en application au plus tard en juin 2019, une fois passée la phase du contrôle de légalité par la préfecture.

Les dernières demandes de modifications sur le projet ont été tranchées et les 37 communes de la Métropole vont émettre un avis en Conseil municipal entre le 21 janvier et le 21 mars.

Toutes les réserves de la commission d'enquête ne seront pas suivies, en particulier celles concernant les Espaces Verts Protégés, qui ont été jugés au cas par cas.

Nous espérons que ce nouveau plan d'urbanisme va modérer les appétits des promoteurs sur le quartier.

10 impasse Liffard : la mairie a accordé à Urbis un permis pour 24 logements sur une parcelle occupée actuellement par une maison qui est pourtant loin d'être en ruine. Une fois de plus, on détruit une habitation récente pour entasser des gens dans des constructions dont le "caractère toulousain" nous a échappé.
Conséquence imprévue de ce projet : la mairie va ouvrir l'accès à cette résidence à partir de la rue Sanchez en déplaçant les blocs de béton qui bloquaient le raccordement à l'impasse Liffard.



27 ch du Renard : le promoteur a obtenu le permis modificatif qui prévoit la suppression des fenêtres du 2ème étage des façades est et sud, ce qui devrait limiter les vues chez les riverains du projet.

Projet Vinci sur les terrains de NXP

Le 25 janvier, nous avons été reçus par les responsables du projet de Vinci sur les terrains de NXP.

Les 552 logements demandés ont été accordés par la mairie en décembre.

La réalisation sera étalée en plusieurs tranches sur 3 ou 4 ans, les premiers travaux devant démarrer en 2019 sur la partie correspondant aux terrains de sport actuels.

Une réunion publique va être organisée par Vinci afin de présenter le projet aux habitants du quartier et de recevoir leurs remarques.

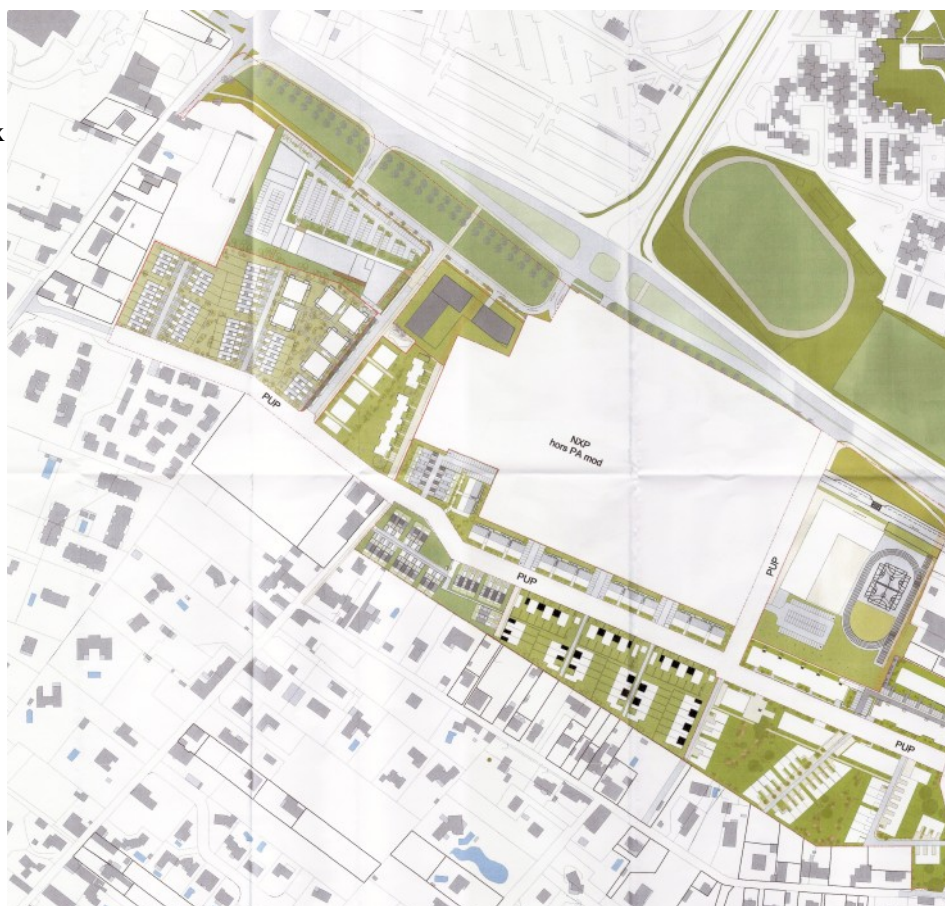
Pour notre part, nous avons demandé une augmentation sensible de la taille de l'aire de jeux pour enfants qui est nettement insuffisante à l'échelle d'un tel nombre de logements.

Nous avons demandé également que les façades jouxtant les propriétés voisines soient réétudiées afin de mieux s'intégrer aux constructions existantes.

Enfin, le pourcentage de logements locatifs sociaux devrait passer de 35% à 25%.

Le promoteur prendra contact avec tous les riverains du projet afin de faire un état des lieux des clôtures.

Elles seront remplacées aux frais du promoteur.



Réunion publique le 8 janvier 2019 sur la TAM

Sacha Briand, adjoint aux finances de la mairie et de la Métropole est venu répondre aux questions des habitants sur le dossier de la Taxe d'Aménagement Majorée.

Initialement, Mme Laigneau, adjointe à l'urbanisme, devait participer à la réunion pour évoquer le thème de la densification douce (Bimby), mais elle s'est finalement désistée. Une réunion spécifique sur le sujet a été annoncée par M. Pagnucco, sans que nous ayons pour l'instant de date à vous annoncer.

Nous avons appris que 2,8 millions d'euros de Taxe d'Aménagement Majorée vont revenir en 2019 au pôle territorial chargé de réaliser les travaux de voirie. Quel sera leur usage ? Cela n'a pas été indiqué.

Nous avons eu confirmation de la suppression de la Taxe d'Aménagement pour la construction des abris de jardin de moins de 20 m² à compter du 1er janvier 2019.

M. Briand a surtout justifié la Taxe d'Aménagement Majorée par la création de l'école Guilhermy, sans convaincre grand monde. Il a reconnu que la délibération qui a instauré cette taxe en 2011 n'était pas un modèle du genre, mais à la question de sa suppression, il n'a pas voulu apporter de réponse.

Nous avons demandé que soit étudiée l'option prise par la commune de Blagnac qui consiste à appliquer la même taxe sur toute la commune, au lieu de surtaxer 6 quartiers de Toulouse, dont St-Simon.

Déplacements

Bonne nouvelle : l'arrêt du bus 87 a retrouvé sa place à la sortie du métro Basso-Cambo.

Un grand merci à tous ceux qui ont appuyé pour que le déplacement de cet arrêt de bus se fasse le plus rapidement possible.



Rappel : Tisseo a annoncé la création du Lineo 11 pour 2021, qui reliera Basso-Cambo à Frouzins en utilisant la voie de bus actuelle de la VCSM.

De 5 h 15 à 0 h 30 (1h le week-end), le bus passera toutes les 9 minutes en heures de pointe et toutes les 12 minutes en heures creuses.

Un bâtiment du Domaine de Candie a été détruit pour permettre la poursuite de la construction de la **piste cyclable** en direction de Portet sur Garonne.



Bruit

Suite à des plaintes d'habitants du quartier au sujet du bruit généré par les motos sur le circuit de Candie, nous avons écrit à l'élue chargée de ce dossier, Mme Costes-Dandurand. Pour l'instant nos courriers sont restés lettre morte.

Ce circuit est le seul de France qui permette un usage jusqu'à 1 h 30 du matin le vendredi et 23 h 30 le samedi.

Un réaménagement des horaires avec fermeture à 22 heures serait peut-être suffisant pour garantir la tranquillité des habitants du quartier tout en permettant aux passionnés de profiter du circuit.

Prochaine réunion du bureau : le **lundi 4 février à 20 h 30** place de l'église

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement, Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM :

PRENOM :

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels:

Adresse postale :

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU de février-mars 2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations concernant le quartier de St-Simon.

Je souhaite également vous annoncer la modification de notre adresse mail qui devient :

contact@saint-simon-environnement.org

L'adresse de notre site internet demeure inchangée : **<http://www.saint-simon-environnement.org>**

Je vous rappelle également la date de l'assemblée générale de notre association qui se tiendra le **lundi 18 mars à 18h** à la salle associative, place de l'église.

Thierry BARBERO, président de SSE

Projet VINCI sur les terrains de NXP avenue Eisenhower

Nous avons demandé l'organisation d'une réunion publique de présentation de ce projet immobilier de 572 logements par le promoteur VINCI.

Elle aura lieu le **mercredi 27 mars à 19h**, au Centre d'animation de Saint-Simon, 10 chemin Liffard. L'ordre du jour sera le suivant :

- Point d'actualité sur le projet
- Explication des phases de travaux et calendrier du projet
- Points divers

Que l'on soit riverain proche du projet ou habitant de St-Simon plus éloigné, la construction de ces logements et du collège aura des répercussions sur le quartier tout entier. Venez vous informer et poser vos questions aux représentants de VINCI.

Merci de relayer cette information à vos voisins qui ne sont pas tous adhérents à SSE.

Rencontre avec M. Moudenc

Suite à la rencontre du 16 janvier avec M. Moudenc, plusieurs courriers nous ont été adressés par le Maire :

1) Groupe scolaire (ajout de 6 classes à Paul Bert)

La mairie serait en discussion avec les propriétaires de 5 terrains suffisamment grands pour accueillir un 4^{ème} groupe scolaire, mais rien n'est fait. En attendant, les travaux pour l'accueil des Algeco supplémentaires à Paul Bert ont débuté.

Espérons qu'un accord soit trouvé avec un des propriétaires pour pouvoir accueillir les élèves toujours plus nombreux, sans surcharger l'école P. Bert.

2) Plan d'urbanisme et densification

Pour ce qui est de l'OAP Guilhermy, et en particulier les constructions vers le chemin Licard, le Maire nous a répondu :

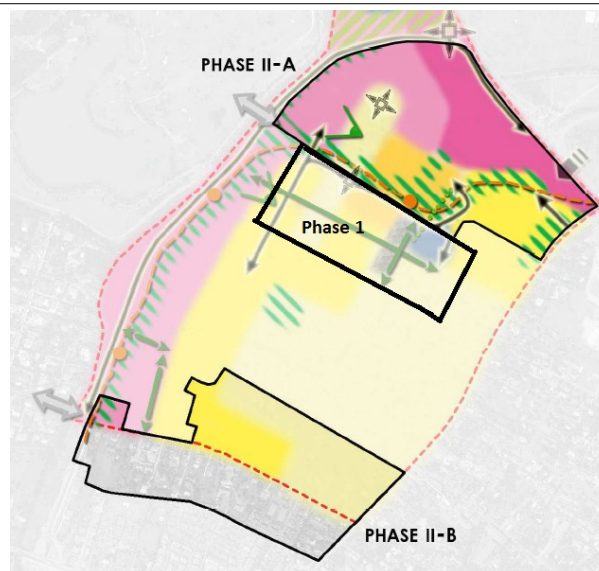
"Dans le secteur Guilhermy, l'urbanisation de la 2ème phase pourra commencer dès lors que 80% des déclarations attesteront l'achèvement et la conformité des travaux de la phase 1. Si l'objectif est de permettre le renouvellement urbain, j'ai conscience que cela passe par un confortement préalable des voiries et réseaux qui ne sont pas en capacité, dans certains secteurs du quartier, d'accueillir ce développement dans de bonnes conditions."

La phase 2-B concerne le sud de l'OAP, donc en particulier les terrains sur lesquels S. MAS envisageait un projet de 167 logements.

Quant à la phase 1, il s'agit des terrains en cours de construction près de l'école et du ch de Guilhermy.

Il faudra donc compter plusieurs années avant que la phase 2 puisse démarrer.

Nous espérons que d'ici-là, des projets individuels de particuliers seront autorisés par la mairie. Des projets de faible densité seraient certainement possibles en sortant par les rues T. Rossi ou S. Signoret.



En ce qui concerne la densification galopante du quartier que nous avons une fois de plus dénoncée, voici la réponse du Maire :

Concernant la question de la constructibilité, j'ai voulu que les droits à construire dans le quartier 6.4 soient fortement réduits dans le PLUiH que je soumettrai à l'approbation du Conseil de la Métropole d'avril prochain, par rapport au PLU actuel. Ainsi, la constructibilité potentielle exprimée en surface de plancher sera diminuée de 40 % et l'emprise au sol des constructions de 75 %, traduisant le volontarisme de la Mairie pour réguler les constructions dans ce quartier et y préserver la qualité de vie. C'est l'application concrète de la promesse d'une « densité modérée » que nous avons faite aux Toulousains en 2013-2014.

Malgré ces mesures qui limiteront les dégâts pour le futur, les promoteurs arrivent encore à déposer des permis pour des immeubles collectifs, comme nous venons de le voir encore au 10 impasse Liffard. Nous avons proposé de durcir les règles du PLUi-H, mais la Métropole a reporté nos demandes à la prochaine modification du PLU.

3) Piste cyclable Liffard-Eisenhower

En ce qui concerne cette piste cyclable que nous jugeons indispensable (nous la demandons depuis 2008 et la municipalité actuelle promet sa réalisation pour l'an prochain depuis...2014), voici la réponse de M. Moudenc :

Soyez assuré que les services métropolitains et municipaux concernés continuent à conduire ce projet, qu'il n'est pas abandonné et que son financement sera assuré pour ce qui est du foncier en 2019 et pour ce qui est des travaux, vraisemblablement début 2020.

4) Utilisation des économies réalisées sur le ramassage des ordures ménagères



A compter du 18 mars, les ordures ménagères seront ramassées le mercredi et le samedi matin.

Le bac bleu sera quant à lui ramassé le jeudi matin.

Pour vos déchets verts, il faut toujours appeler le 05.61.22.22.22 pour prendre rendez-vous

La mairie évalue à 2 M€ les économies annuelles.

Une partie de ces économies devraient être affectées à la modernisation de l'usine d'incinération qui doit pour 2026 appliquer des normes plus strictes en matière de rejet d'oxydes d'azote.

Incinérateur

Nous avons découvert en septembre le projet de la société SETMI qui gère l'incinérateur, de traiter 20 000 tonnes d'ordures en provenance de Corse (sur un total de 70 000 tonnes). Ces ordures devraient être conditionnées dans les ballots, puis transportées par bateau jusqu'à Marseille et ensuite en camion jusqu'à Toulouse...

Nous sommes opposés à une telle aberration écologique et militons au contraire pour une baisse des volumes brûlés dans l'incinérateur, ainsi que pour un durcissement des normes en matière de rejet de produits toxiques dans l'atmosphère (que nous sommes les premiers à respirer).



Le 13 février, le maire de Toulouse s'est déclaré opposé à cette idée, même si la décision en la matière revient à l'état.

Un article du 28 février sur FR3-Corse semble indiquer qu'une solution en interne à la Corse serait à l'étude, en remplacement de "l'exportation" de 70 000 tonnes par an de déchets vers le continent :

*"Le centre de traitement des déchets de Viggianello devrait être autorisé à accueillir 220 000 tonnes d'ordures pour les quatre prochaines années. Le comité départemental de l'environnement et des risques sanitaires a donné **un avis favorable**. Et la Préfète de Corse en a annoncé la couleur dans Corse Matin, l'extension du centre sera signée."*

Urbanisme et constructions

10 impasse Liffard : la mairie a accordé à Urbis un permis pour 22 logements sur une parcelle occupée actuellement par une maison qui est pourtant loin d'être en ruine.

Nous avons déposé un recours gracieux contre ce projet.

Plusieurs riverains ont fait de même.

Nous avons rappelé à M. Moudenc ses engagements en matière de protection du caractère pavillonnaire de St-Simon, mais cela suffira-t-il à obtenir le retrait du permis ?



100 ter route de St-Simon : le tribunal administratif a débouté les voisins qui avaient attaqué le permis accordé à Eclisse Promotion pour 27 appartements avec 34 parkings seulement.

Malgré des arguments juridiques sérieux, le juge a une fois de plus donné raison à la mairie et au promoteur, malgré la sortie sur la route de St-Simon et la présence d'un espace boisé classé.

La possibilité de faire appel de la décision ayant été supprimée depuis 2 ans, il ne reste qu'un éventuel recours en cassation au niveau du Conseil d'Etat.

Plan-guide de Toulouse : le 11 mars, un document nommé "plan-guide de Toulouse, Ville rose, ville verte" sera présenté à la presse par la mairie.

Il s'agit d'un document qui doit servir de feuille de route pour l'urbanisation future de la ville.

Nous n'avons pas été associés à la réalisation de ce plan-guide et sommes impatients de savoir ce qu'il contient.

Propriété 17 rue Réguelongue

Vous êtes nombreux dans le quartier à vous inquiéter de l'avenir de la propriété de Mme Dulac au 17 rue Réguelongue.

Cette maison caractéristique des constructions en brique du 19^{ème} siècle possède un parc de plus de 4 000 m².

Suite au décès de sa propriétaire, nous avons tenté de rentrer en contact avec les héritiers en passant par le notaire chargé de régler la succession. Ce dernier n'a pas daigné nous répondre et nous avons appris en 2018 qu'un promoteur avait déjà un projet sur ce terrain.

Nous avons prévenu la mairie que nous nous opposerions avec vigueur à un n^{ième} projet de logements rue Réguelongue et qu'il ne serait pas acceptable que cette maison historique soit détruite, alors qu'elle fait l'objet d'une protection dans le PLU dans un Ensemble Bâti Protégé.



Aux dernières nouvelles, le projet consisterait en la création d'une maison de la santé, comprenant plusieurs médecins et professionnels médicaux, ainsi qu'une vingtaine de petites maisons en fond de parcelle.

Le projet n'est pas finalisé et nous resterons très attentifs au devenir de cette propriété typique du quartier et espérons que la mairie nous soutiendra dans cette démarche de protection du patrimoine.

Caravanes



Vous avez constaté que la situation ne s'arrange pas au niveau de Guilhermy et de la météo. Même l'aire de grand passage qui avait été boudée lors de son ouverture, est remplie.

Les problèmes d'hygiène et d'amoncellement de déchets verts ou autres posent des problèmes en terme de salubrité et d'image du quartier.

Cette situation dure depuis 1 an et demi, alors que lors de la mise en place de l'aire de grand passage provisoire en 2017, la mairie et la préfecture avaient annoncé que la mise en place de cette aire permettrait de démanteler rapidement les campements sauvages.

Nous n'y avons pas cru et les faits nous donnent raison.

Nous avons contacté plusieurs fois la mairie qui a fait ce qui était en son pouvoir en la matière. Elle a obtenu une décision de justice d'expulsion en décembre 2017 pour les caravanes situées sur le terrain de l'école provisoire.

Le problème est que ni le préfet qui est le seul à pouvoir mandater la force publique, ni la police nationale ne semblent pressés de faire appliquer la décision de justice.

Pourtant en février 2019, les forces de l'ordre sont intervenues sur le parking du gymnase d'Andromède à Blagnac, à la demande du maire qui a été entendu par le Préfet (<https://www.ladepeche.fr/2019/02/06/le-camp-des-gens-du-voyage-evacue,7997339.php>).

Il semble que tant que la population ne se manifeste pas trop, les autorités se satisfont de la situation.

Nous avons écrit au préfet début février, sans obtenir de réponse.

Si vous estimez qu'il faut faire quelque chose pour que ces implantations sauvages ne deviennent pas permanentes, nous n'avons qu'une seule option à vous proposer : écrire à M. Le Préfet, 1 Rue Sainte-Anne, 31000 Toulouse.

Enquête publique téléphérique

Vous avez jusqu'au **18 mars** pour participer à l'enquête publique en ligne sur le projet de téléphérique qui reliera l'Oncopole à l'université P. Sabatier.

Nous souhaitons qu'une extension de ce projet soit envisagée très rapidement afin de rejoindre le métro Basso-Cambo en longeant l'avenue Eisenhower.

Cela permettrait à une partie du quartier de rejoindre le métro rapidement, même en cas d'embouteillages.

Pour participer :

<https://www.registre-numerique.fr/enqueteTUS>



PARM : Plan d'Aménagement Routier Métropolitain

Le 14 février 2019, le Conseil Métropolitain a approuvé une délibération qui définit un plan d'actions prospectif pour l'aménagement de l'ensemble des routes métropolitaines, dont le patrimoine se compose de 3 300 km de routes.

Le PARM a permis le recensement, à ce jour, de 305 projets de travaux neufs d'infrastructures et d'aménagement de voies existantes.

Les projets recensés dans le PARM ont été repartis de la manière suivante :

- première liste : 61 projets de travaux neufs structurants, estimation financière : 1 200 M€,
- deuxième liste : 128 projets d'aménagement du réseau principal, estimation financière : 350 M€,
- troisième liste : 87 projets d'aménagement de voiries existantes, d'intérêt local, estimation financière : 190 M€.

2 listes d'ouvrages spécifiques à réparer ou à construire ont également été établies :

- 21 ouvrages d'art (ponts et passerelles), pour une estimation financière actuelle s'élevant à 50 M€,
- 8 passages à niveau dangereux, pour une estimation financière actuelle s'élevant à 110 M€.

Au total, le recensement issu du PARM correspond, à ce jour, à un projet global d'investissement évalué à **1 900 M€**.

En ce qui concerne St-Simon, les besoins sont énormes étant donné le retard pris depuis des décennies. Voici les projets qui ont été identifiés dans le PARM.

Boulevard Urbain du Canal de St MARTORY (BUCSM) - Liaison Arc-en-Ciel / A64 et embranchement vers l'ouest	69 M€	7 ans
Boulevard Urbain du Canal de St MARTORY (BUCSM) - Echangeur de Roques	27,5 M€	9 ans
Requalification Bd Eisenhower (court terme)	10 M€	4 ans
Echangeur de Guilhermy	15 M€	3 ans
Route de St Simon	3,3 M€	3,5 ans
Requalification Route de St Simon Toulouse	5,2 M€	5 ans
Chemin de Tucaut	6,9 M€	6,5 ans
Chemin de Basso-Cambo	3,5 M€	5 ans
Chemin de Lestang	2,3 M€	5,5 ans
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) Guilhermy	2 M€	3,5 ans

Vous avez bien compris que, même si ces projets sont bien listés dans le PARM, tout ne se fera pas en même temps et la réalisation sera fonction des contraintes budgétaires et des décisions politiques...

Malgré tout, il vaut mieux voir les équipements nécessaires au quartier en bonne place dans cette liste, ce qui montre que la Métropole a bien conscience du problème de la circulation à St-Simon.

Voirie

La route de Seysses sera fermée pour partie jusqu'au 5 avril 2019, en raison des travaux d'extension du réseau de chaleur vers Montaudran.

Nous allons demander que des panneaux zone 30 ou des cercles au sol avec le nombre 30 soient installés aux endroits qui ne sont pas signalés (exemple : arrivée ch de Basso depuis le ch de Tucaut).

Chantier du N°77 rue Réguelongue par Sogeprom.

L'ALGECO installé sans autorisation sur la chaussée est toujours en place, malgré nos réclamations et celles du maire de quartier.

Il semble que les menaces de verbalisation n'ont pas beaucoup d'effet sur les pratiques des entreprises qui ont décidé de faire ce qu'elles veulent, sans se soucier des désagréments causés aux usagers piétons et véhicules de la rue.

La mairie devrait prendre en compte ces éléments quand elle accorde des permis...



Taxe d'aménagement majorée

Suite à la réunion avec Sacha BRIAND en janvier 2019, nous allons reprendre contact avec l'adjoint aux Finances de la métropole pour lui demander s'il envisage de supprimer cette surtaxe un jour.

Nous comptons également interpeller tous les élus de la Métropole, car il ne faut pas oublier que la délibération qui surtaxe le quartier a été votée à l'unanimité des élus, tous partis confondus.

Nuisances sonores du circuit de moto

Une réponse à notre courrier serait en cours de signature depuis 2 semaines. A suivre...

Prochaine réunion du bureau : le **lundi 1er avril 2019 à 20 h 30** place de l'église

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM :

PRENOM :

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels:

Adresse postale :

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU d'avril 2019

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations concernant le quartier de St-Simon.

La commission de quartier aura lieu le **26 juin 2019 à 19h** au centre d'animation 10 ch Liffard.

Il s'agit d'une réunion publique ouverte à tous les habitants du quartier qui permet d'évoquer les problèmes avec le maire de quartier et les services techniques présents.

Pensez à le noter dans vos agendas, sachant qu'il s'agira de la dernière commission de quartier du mandat actuel.

Thierry BARBERO, président de SSE

Projet VINCI sur les terrains de NXP avenue Eisenhower

La réunion publique que nous avions demandée a eu lieu le 27 mars.

Elle a permis d'obtenir des informations sur le calendrier du projet et les riverains présents ont pu poser des questions sur leurs préoccupations. De même plusieurs questions ont été posées concernant le manque d'équipements publics et les problèmes d'accès au collège.

Le promoteur va déposer des permis modificatifs afin de tenir compte de la possibilité offerte par le PLUi-H de baisser la proportion de logements locatifs sociaux à 25% au lieu de 35%.

De même, certains bâtiments situés en frontière du quartier verront leur façade et leur toiture modifiées pour mieux s'intégrer aux constructions voisines.

Le promoteur va rencontrer tous les voisins afin de se mettre d'accord sur la façon dont seront traitées les clôtures.

Durant les travaux, un responsable du chantier sera joignable par téléphone pour recevoir les éventuelles doléances des habitants.

Au niveau des commerces présents, rien n'est encore décidé par Vinci car la mairie souhaite éviter de faire de la concurrence aux commerces des Tibaous.

Vinci a évoqué une crèche à destination des employés de NXP et une salle de gym privée.

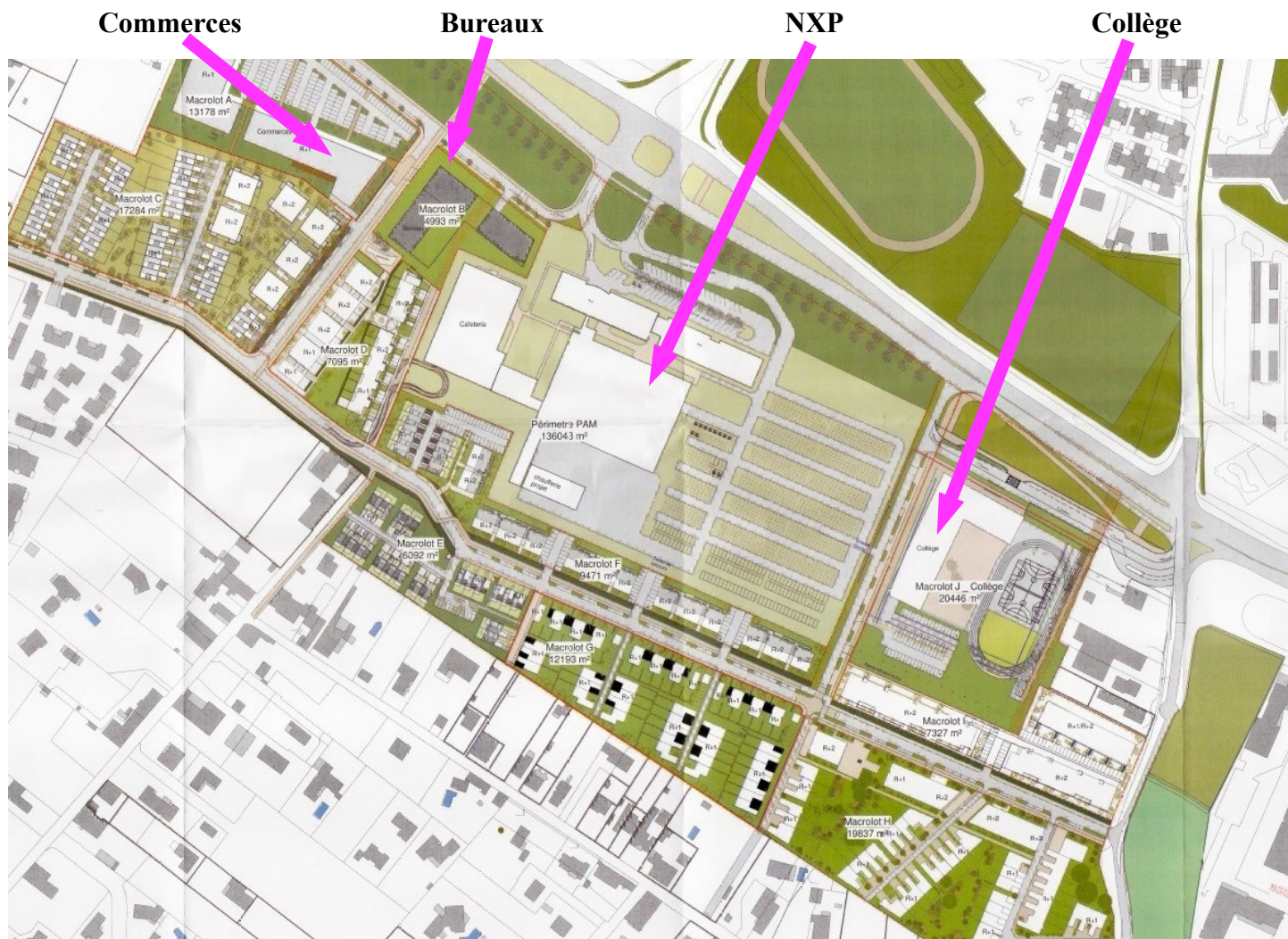
Nous avons demandé une augmentation sensible de la taille de l'aire de jeux pour enfants qui est actuellement très petite. Vinci y réfléchit et s'interroge sur la possibilité d'en disposer 2 pour qu'elles soient à proximité des habitations.

Nous avons soulevé le problème de l'accès au collège pour les enfants du quartier en utilisant des déplacements doux (on dit aussi actifs). Nous avons appris lors de cette réunion que le lot E situé au bout du ch de Canto-Laouzeto, ne serait aménagé que dans 3 ou 4 ans, car NXP bénéficie sur ces terrains d'un différé de jouissance.

Nous comptons sur le ch de Canto-L pour permettre un accès piétons-vélos jusqu'au collège, mais la route ne sera pas encore construite pour l'ouverture du collège en septembre 2021.

Nous avons demandé à M. Pagnucco et aux services de l'aménagement de la Métropole de se pencher sur le problème, car on ne peut envisager de faire emprunter le ch de Basso-Cambo ou le ch de Lestang aux élèves.

Nous avons demandé également que le bus qui circule actuellement sur Eisenhower emprunte la rue centrale du projet lorsqu'elle sera construite, afin de desservir tous ces logements.



Nous regrettons une fois de plus l'absence d'équipement publics "Mairie" sur ce projet. Le seul équipement sportif sera le plateau technique du collège qui sera à disposition d'associations en-dehors des horaires de cours, mais il sera réalisé par le Conseil Départemental.

Et le problème du 4ème groupe scolaire se posera d'autant plus que la typologie des logements fera que ce projet accueillera certainement de nombreux enfants.

Vous avez pu constater que la "bulle de vente" Vinci ch de Basso-Cambo a été installée.

Les médias ont parlé du projet pour lequel Vinci a organisé une conférence de presse :

<https://www.ladepeche.fr/2019/04/12/550-logements-bureaux-commerces-et-un-college-sur-lex-site-de-motorola,8126755.php>

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-nouveau-quartier-va-sortir-terre-550-logements-commerces-des-bureaux_22885490.html

Plan d'urbanisme

Le PLUi-H (plan d'urbanisme de la Métropole) a été officiellement voté lors du Conseil Métropolitain du 11 avril.

Il sera validé définitivement lorsque la préfecture en aura vérifié le contrôle de légalité, soit d'ici 2 mois. Mais il est déjà applicable depuis plusieurs mois par anticipation pour les projets de logements collectifs.

Notre association s'est beaucoup investie dans la révision du PLU en ce qui concerne le quartier de St-Simon et les résultats sont indéniables, même si nous voyons en ce moment les grues des projets accordés avec l'ancien PLU.

Voici ce que l'on pouvait lire récemment dans La Dépêche :

*La constructibilité, soit la surface autorisée à construire par parcelle, va stagner et même baisser pour de nombreux quartiers de Toulouse», assure Jean-Luc Moudenc, qui cite **Saint-Simon** (- 43 %), Lardenne, Pradettes, Saint-Martin-du-Touch (- 30 %), Amidonniers, Compans, Jolimont, Côte Pavée, Pont des Demoiselles (- 25 %)...*

Est-ce l'effet du nouveau PLUi-H ou de la période pré-électorale ? Quelle qu'en soit la raison, nous n'avons relevé que 32 logements accordés depuis le 1er janvier, dont 24 en collectif et 8 en individuel, ce qui devrait infléchir fortement notre traditionnelle courbe des logements autorisés à St-Simon, si la tendance se confirme.

Néanmoins, tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant et il faudra encore travailler pour conserver le caractère pavillonnaire du quartier. En effet, malgré une baisse de la constructibilité des terrains, de nombreux propriétaires continuent d'être démarchés par les promoteurs pour vendre leurs biens.

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-quartier-quartier-voici-comment-evoluer-constructibilite-logements_22853722.html

https://actu.fr/occitanie/toulouse_31555/toulouse-quartier-construction-logements-explose-mairie-veut-mettre-frein_22494657.html?utm_source=actu.fr&utm_medium=alireaussi

Voirie et chantiers

Au 67 rue Réguelongue, le promoteur a enfin déplacé son Algeco sur son terrain, alors qu'il était sur la rue.

Néanmoins, le trottoir et la moitié de la chaussée sont encore occupés par les engins de chantier et autres matériaux. Renseignement pris, le promoteur bénéficierait d'une autorisation donnée par le service qui gère les occupations du domaine public, jusqu'au mois de juin.

Ecoles

La mairie est toujours à la recherche d'un terrain de 6 000 m² entre les Tibaous et P. Bert afin d'y construire un 4ème groupe scolaire rendu nécessaire par l'accroissement de la population.

En attendant de trouver la perle rare, l'école Paul Bert devrait accueillir des modules de classes supplémentaires en septembre, mais dans une plus faible proportion que ce qui était prévu par la mairie initialement.

Le terrain de basket ne devrait pas être impacté par ces installations provisoires.

Nuisances sonores du circuit de moto

Nous avons reçu une réponse de la part de l'élue chargée des problèmes de bruit, Mme Costes-Dandurand.

Suite à votre demande, et comme je m'y étais engagée, je vous communique le résultat de l'étude de l'impact sonore de l'activité du circuit sur son environnement. Pour cette étude, des mesures acoustiques ont été réalisées devant le n°30 chemin Monlong, à proximité de votre logement.

Le résultat de cette étude indique que les bruits de motos tournant sur le circuit Daniel Pescheur ne sont pas perceptibles au niveau du point de mesure, le circuit n'est donc pas à l'origine de troubles sonores vis à vis des logements du chemin de Monlong. Le merlon anti-bruit réalisé tout autour du site, remplit donc bien son rôle d'écran anti-bruit pour protéger les zones de logements les plus proches .

Néanmoins des bruits importants d'accélération de motos ont bien été perçus pendant ces mesures. Ils ne proviennent pas du circuit moto, mais du trafic routier sur le boulevard Eisenhower. Je transmets donc votre plainte à mon collègue, Monsieur Olivier ARSAC, adjoint au Maire en charge de la sécurité routière, afin de savoir si ces bruits ne sont pas dus à des comportements routiers inappropriés, c'est à dire à des accélérations ou vitesses excessives, ou à des engins trafiqués rendus volontairement plus bruyants.

Toutefois, soucieuse d'améliorer la qualité de vie sur Cugnaux et sur le quartier Saint Simon, la Métropole prévoit prochainement d'avancer l'heure de fermeture du site le vendredi et samedi soir. Le circuit fermera donc à 1h le vendredi soir et à 23h le samedi soir.

Cette réponse appelle 2 remarques :

Tout d'abord, si autant d'habitants du quartier nous ont signalé le désagrément du bruit des motos, on peut imaginer qu'il y a bien une raison. L'élue affirme que le bruit provient de l'avenue Eisenhower. Etant donné que le bruit est sensible les soirs de vent d'Autan, vent qui vient du sud-est, il y a peu de chances que le bruit d'Eisenhower qui est située au nord du quartier puisse correspondre à ce que nous entendons.

Nous n'avons aucune information sur la date du test ni sur les conditions de vent à ce moment. S'il n'y avait pas de vent d'Autan, il est normal que l'appareil n'ait pas relevé de bruits de moto.

Chose étrange : après nous avoir expliqué qu'il n'y avait pas de bruit causé par le circuit, l'élue nous informe que la Métropole va avancer la fermeture d'une demi-heure les vendredi et samedi soir, dans un souci d'améliorer la qualité de vie.

Ceci nous semble reconnaître qu'il y a bien des nuisances.

Nous allons écrire à l'élue car cette réponse ne peut nous satisfaire et nous vous suggérons de lui envoyer un mail quand vous serez dérangés la nuit par le bruit des motos qui font des tours de circuit : helene.costes-dandurrand@mairie-toulouse.fr.

Si suffisamment de témoignages lui parviennent, peut-être se rendra-t-elle compte que les habitants n'ont pas des hallucinations auditives, mais subissent une gêne réelle qui est encore plus sensible l'été, lorsque l'on tente de manger dehors.

Sécurité dans le quartier

Plusieurs cambriolages nous ont été signalés par des adhérents.

Vélos, outils de bricolage, congélateur en ont fait les frais, entre autres.

Ces vols ont eu lieu entre midi et 14h pour certains et en pleine nuit pour d'autres. Le Ch licard aurait été particulièrement visé, ainsi que le secteur de l'école P. Bert. Un habitant du chemin de Canto Laouzeto a également surpris des gens qui se sont enfuis à son arrivée.

Les vols ont souvent touché des annexes de l'habitation.

Chacun doit être vigilant et il semble prudent de faire installer un système d'alarme.

Nous avons signalé cette recrudescence de méfaits à l'adjoint au maire chargé de la sécurité, en lui demandant d'envoyer la police municipale faire des rondes la nuit dans le quartier. Nous avons pu constater lundi soir la présence d'un véhicule de police qui a sillonné le quartier.

Les statistiques officielles des cambriolages dans le quartier n'étant pas communiquées, nous souhaiterions essayer d'avoir une idée de la réalité de ces vols, afin de pouvoir obtenir des mesures de la part des autorités. Si vous ou un de vos voisins êtes victime d'un cambriolage, vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse de l'association : contact@saint-simon-environnement.org, ce qui nous permettra d'avoir une idée précise du phénomène.

Le véhicule brûlé devant le stade a été enlevé, après plus de 2 mois de présence et de nombreux appels à la Police Nationale et à la mairie.

Il faut savoir que la Police Municipale n'a pas le droit d'enlever le véhicule avant que la Police Nationale soit venue constater la situation. Et cela peut prendre un certain temps.

Commerces

Le Carrefour Market de la place des Tibaus qui remplacera Intermarché, va ouvrir le **15 mai**.

Nous espérons qu'il apportera du dynamisme commercial et entraînera l'implantation d'autres commerces dans les locaux vides.

AMAP St-Simon

L'AMAP de St-Simon sera hébergée dans un local de la régie agricole de la ville à Candie.

Les distributions débutent à compter du 26 mars, une fois par semaine à 18h.

Cela représente une centaine de familles (les mangeurs) et plus de 10 producteurs.

Des nouvelles de l'Arche de Noé

Suite à l'incendie qui a frappé l'Arche de Noé chemin du Renard, un élan de solidarité a vu le jour dans le quartier et même bien au-delà au travers d'un cagnotte Leetchi qui est encore en ligne, mais aussi des habitants qui ont aidé en apportant des denrées pour les animaux. Des bénévoles ont également donné un coup de main pour construire des abris pour les animaux.

La reconstruction sera certainement longue, mais le courage de Sollyange et son amour des animaux lui permettront sans nul doute de reconstruire ce lieu unique à Toulouse.

Prochaine réunion du bureau : le **lundi 6 mai 2019 à 20 h 30** place de l'église

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement,
Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM :

PRENOM :

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels:

Adresse postale :

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU du 6 mai 2019

Madame, Monsieur,

Voici déjà un an que notre ami Daniel Leguevaques nous a quittés. Nous avons tous une pensée pour lui qui aimait tant son quartier de St-Simon et ses habitants pour lesquels il s'était engagé dans plusieurs associations.

Thierry BARBERO, président de SSE

Projet VINCI sur les terrains de NXP avenue Eisenhower

Le projet "Nuances" de Vinci prévoit la création de commerces en plus des logements et bureaux.

Il est important que ces commerces puissent être choisis de manière à ne pas mettre en péril ceux qui existent déjà dans le quartier, mais au contraire il faut réfléchir à une offre qui permettra à tous de fonctionner.

Une réunion à destination des commerçants de St-Simon aura lieu le lundi 3 juin à 19h salle associative de la place de l'église, pour évoquer ce sujet avec le promoteur et la mairie.

Urbanisme

Notre recours gracieux pour demander le retrait du projet de 24 appartements à la place d'une maison au 10 ch Liffard a été refusé par la mairie.

Nous serions tentés de dire "une fois de plus", puisque **aucun** de nos recours n'a été accepté par la mairie depuis 2014.



L'accès à la résidence se fera par la rue Sanchez et non par Liffard, cela nous a été confirmé dans la réponse de la mairie.

BIMBY ("Build In My BackYard" ou "construire dans son jardin") : la réunion organisée par la Métropole à notre demande sur ce sujet d'une méthode densification des villes plus acceptable par les habitants aura lieu **le 11 septembre**.

Collège

Le permis de construire pour le collège St-Simon 1 (NXP) a été déposé.

Nous vous rappelons qu'il doit ouvrir en septembre 2021.

Nous avons écrit au maire de quartier et au service de la Métropole concerné, afin qu'une solution soit trouvée au niveau de l'accès au collège depuis St-Simon.

Nous avons bien eu confirmation de l'absence de prévision d'un cheminement piétons-cycles dès l'ouverture du collège.

Il ne serait pas normal d'attendre 2 ans après l'ouverture du collège pour que les enfants puissent rejoindre le collège en sécurité.

Guilhermy

Après quasiment 2 ans de présence, les caravanes situées au bord de l'Arc-en-ciel et sur le terrain de l'ancienne école Guilhermy ont disparu.

Les services techniques de la Métropole ont fort à faire pour évacuer les déchets verts et gravats laissés sur le site et pour tenter d'éviter l'implantation d'un nouveau campement. Les terrains enherbés seront labourés, et les zones goudronnées seront détruites pour les rendre impraticables. Nous les remercions pour leur action efficace.

Il reste quelques caravanes sur le terrain situé devant la société Cougnaud.



Nuisances sonores du circuit de moto

Plusieurs adhérents ont écrit à l'élue en charge des nuisances sonores qui nous avait répondu que des mesures de bruit avaient démontré que le circuit de Candie ne causait aucune nuisance pour St-Simon.

Nous n'avons pas de nouvelle proposition de Mme Costes-Dandurand mais nous avons bon espoir que les témoignages envoyés par les habitants feront évoluer sa position sur le sujet.

Sécurité dans le quartier

Nous remercions tous les habitants qui nous ont fait parvenir le témoignage des cambriolages ou intrusions qu'ils ont subis récemment. Avec 27 faits qui nous ont été signalés, le sentiment que beaucoup d'habitants ont, est bien confirmé : le quartier est ciblé par des délinquants qui dans de nombreux cas ont visé des vélos, du matériel de jardin et des outils rangés dans des abris de jardin ou garages.

Dans quelques cas, c'est le logement lui-même qui a été visité.

On constate également que dans plusieurs cas, les voleurs sont revenus quelques jours plus tard pour un 2ème méfait.

Quant aux horaires de ces vols, cela peut très bien arriver en journée comme en pleine nuit.

Prudence et surveillance sont de mise et il est important de déposer plainte, même si les biens volés ne sont pas de grande valeur. Nous avons constaté que la police municipale procède depuis quelque temps à des rondes le soir.

Nous allons transmettre ces informations au Maire de quartier et à l'Adjoint chargé de la sécurité à la Mairie, M. Arsac.

Commerces



C'est confirmé : le **Carrefour Market** de la place des Tibaous, va ouvrir le **15 mai**.

Nous souhaitons une pleine réussite à ce nouveau commerce.

Qualité de l'air

La Métropole organise une concertation par internet sur le sujet de la qualité de l'air jusqu'au 10 juillet.

St-Simon subit les pollutions des voies de circulation qui traversent et bordent le quartier, auxquelles il faut ajouter certains jours les polluants de l'incinérateur.

Si vous souhaitez vous exprimer :

<https://www.toulouse-metropole.fr/missions/developpement-durable/qualite-air/donnez-votre-avis#/>

Ancienne école Paul Bert

Le festival Rio Locco qui occupait une partie de l'école P. Bert rue Réguelongue a déménagé la semaine dernière.

Ce départ était une condition nécessaire pour envisager la rénovation de ce site afin d'y créer un équipement public.

Il reste peut-être le plus difficile à mener à bien : trouver le financement.



Le PLUi-H

Le nouveau plan d'urbanisme voté le 11/04/2019 est en ligne. Il fixe les règles de construction pour 2 ou 3 ans, jusqu'à la prochaine modification.

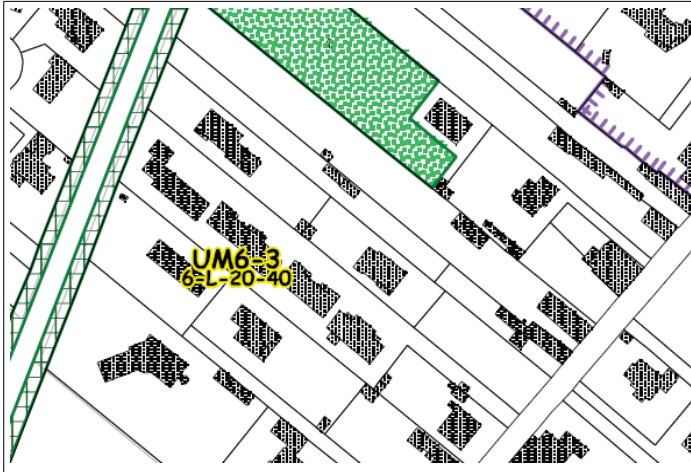
<https://www.toulouse-metropole.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-habitat/dossier-approuve>

Les 2 documents principaux sont :

- le règlement écrit qui fixe les règles par zone : https://www.toulouse-metropole.fr/documents/10180/27951022/PLUiH_3A_REG_ECRIT/c59b7bdf-2379-41a9-a979-dc520e0759cb
- le règlement graphique qui indique pour chaque parcelle quelle zone s'applique : https://www.toulouse-metropole.fr/documents/10180/27951022/PLUiH_3C1_DGR_PL634_a_PL845/0ae9db01-b369-4d10-84c6-ebef1f833a00

Dans le document graphique, il est attribué une "étiquette" à chaque zone, qui fixe la hauteur maximale de la façade, le CES (Coefficient d'Emprise au Sol de la construction) et le Coefficient de pleine terre (CEPT) qui fixe le % d'espace vert par parcelle.

Un petit exemple rue Bayes avec la zone pavillonnaire UM6-3 qui représente les 2/3 du quartier :



La zone à consulter dans le règlement est la UM6-3.

L'étiquette 6-L-20-40 indique :

- La façade du bâtiment ne dépassera pas 6m
- L indique la hauteur sur rue autorisée en fonction de la largeur de la rue (ex pour une rue de 5m de large, on ne peut pas dépasser 5m de haut en façade sur rue)
- 20 : fixe l'emprise au sol maximale des constructions exprimée en pourcentage (ex : pour une parcelle de 1000 m², on peut faire 200 m² d'emprise)
- 40 : pourcentage minimum d'espace de pleine terre (400 m² au moins, avec notre parcelle de 1000 m²)

A ces règles viennent s'ajouter les règles fixant l'implantation des bâtiments définies dans le règlement de la zone UM6-3 :

Paragraphe 1 : Implantation des constructions

1 - Dans une bande d'une profondeur comprise entre 15 m et 17 m au plus, appelée « bande de constructibilité principale », comptée à partir du retrait, défini en 1 ci-après, admis ou exigé, par rapport à la limite :

- des voies ou emprises existantes ou projetées, ouvertes à la circulation publique,
- d'emplacement réservé pour voirie,
- de recul défini au document graphique du règlement (DGR) 3C1

1-1- Toute construction doit être implantée en retrait de 4 m minimum de la limite :

- des voies ou emprises existantes ou projetées, ouvertes à la circulation publique,
- d'emplacement réservé pour voirie,
- de recul défini au document graphique du règlement (DGR) 3C1

1-2- Toute construction pourra être implantée :

- soit sur **une ou plusieurs** limites séparatives. Dans ce cas, l'implantation en limite pourra être admise sur toute la hauteur autorisée dans la zone.
- soit en retrait d'**une ou plusieurs** limites séparatives. Dans ce cas, tout point d'une construction, en dehors des éléments admis dans les marges de recul définies au titre 2 des dispositions communes, chapitre 2, section 1, paragraphe 1, point 3, doit être implanté à une distance des limites séparatives au moins égale à la moitié de la hauteur de ce point et toujours supérieure ou égale à 3 m.

1-4- Des décrochements, ruptures de continuité ou retraits :

peuvent être admis ou imposés, par rapport aux voies et/ou limites séparatives et pour des raisons liées à la conception du tissu urbain dans les cas précisés par le titre 2 des dispositions communes, chapitre 2, section 1, paragraphe 4.

2 – Au delà de la « bande de constructibilité principale » définie au 1 ci-dessus :

2-1 - L'implantation sur limite séparative est soumise aux conditions suivantes :

- **La hauteur de façade** est limitée à 2,80m non compris une tolérance de 1 m pour pignon pour les toitures avec une couverture en tuiles et 3m50 hors tout pour les autres toitures.
- la longueur cumulée des constructions sur limite séparative est limitée à 15 m maximum, étant précisé que ne sont pas comptées dans cette longueur maximum les parties de constructions existantes ou futures inscrites dans la surface verticale d'une construction déjà implantée en limite sur une unité foncière voisine. Une longueur supérieure pourra être autorisée :

- si la configuration du tissu parcellaire peut le justifier (lanière, parcelle d'angle, etc ...)

- en cas d'extension d'un logement existant situé principalement au-delà d'une ou plusieurs bandes constructibles et sans création de logement.

2-2- L'implantation en retrait par rapport aux limites séparatives est soumise aux conditions suivantes :

Tout point d'une construction, en dehors des éléments admis dans les marges de recul définies au titre 2 des dispositions communes, chapitre 2, section 1, paragraphe 1, point 3, doit être implanté à une distance des limites séparatives au moins égale à la **hauteur** de ce point et toujours supérieure ou égale à **6 m**.

3- Implantation des constructions non contiguës sur une même unité foncière

Ces règles s'appliquent si l'une au moins des façades en vis-à-vis comprend des baies.

La distance (L) comptée horizontalement et perpendiculairement séparant deux constructions exception faite des saillies traditionnelles éléments architecturaux et balcons doit être supérieure ou égale à 4 mètres (L > ou = 4 mètres).

La distance n'est pas réglementée pour les pignons, façades ou parties de façades aveugles, construction d'annexes et piscines.

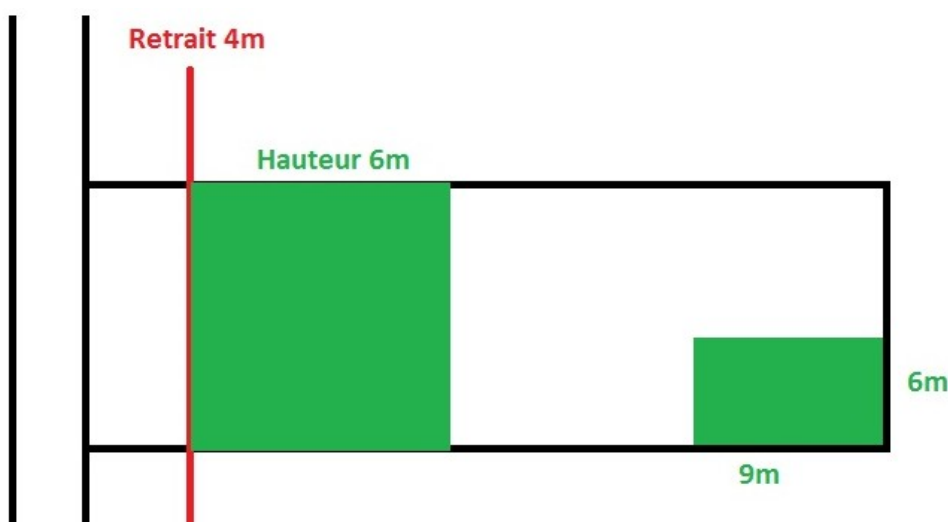
En clair, dans cette zone UM6-3:

On doit implanter une construction à au moins 4m de la rue.

Par rapport aux parcelles voisines, on peut s'implanter en limite des 2 côtés et sur une hauteur de 6m sur cette limite de propriété.

Mais on peut aussi ne pas se coller au voisin et dans ce cas, il faudra se mettre à une distance au moins égale à la moitié de la hauteur du bâtiment, avec un minimum de 3m.

Quant aux "fonds de parcelles", c'est à dire au-delà d'une distance de 21 m par rapport à la rue, une construction devra être à une distance du voisin égale à la hauteur du bâtiment (avec un minimum de 6m). Ou alors si on veut s'implanter en limite de propriété, on ne pourra réaliser qu'une construction d'un total de 15m de long et de 2.8 de haut (plus 1m de toiture).



Exemple d'implantation

Au final, chaque zone aura ses règles spécifiques et il n'est pas facile de s'y retrouver. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès du service de l'urbanisme, place des Carmes ou nous interroger par mail.

Si vous souhaitez connaître les diverses zones du PLUi-H pour le quartier seulement, nous avons réalisé une carte que vous pouvez télécharger ici :

<http://www.saint-simon-environnement.org/spip/Plan-d-urbanisme-2019>

Nous avons obtenu une baisse importante de la constructibilité sur St-Simon et nous constatons depuis janvier 2019 une baisse importante du nombre de permis accordés par la mairie.

Malgré ces avancées, il est toujours possible de construire des logements collectifs sur les grandes parcelles du quartier.

La force des promoteurs est aussi de pouvoir acheter plusieurs propriétés contigües pour y réaliser un projet collectif.

L'objectif de conserver le caractère pavillonnaire du quartier n'est pas encore atteint et nous continuerons à travailler avec la mairie et la Métropole pour y parvenir.

Histoire de St-Simon

Nous avons été sollicités par une personne qui souhaite écrire un livre sur la ligne de tramway à vapeur qui passait à St-Simon et rejoignait la vallée de la Lèze au début du 20ème siècle.

Si vous disposez de documents de cette époque, vous pouvez nous contacter par mail.



Nous faisons des recherches afin de rassembler des documents et des copies de photos ou de cartes postales anciennes sur le tramway à vapeur de la vallée de la Lèze, lequel partait de Toulouse Roguet vers Lardenne - Saint-Simon, etc...pour rejoindre la vallée de la Lèze à Lagardelle.

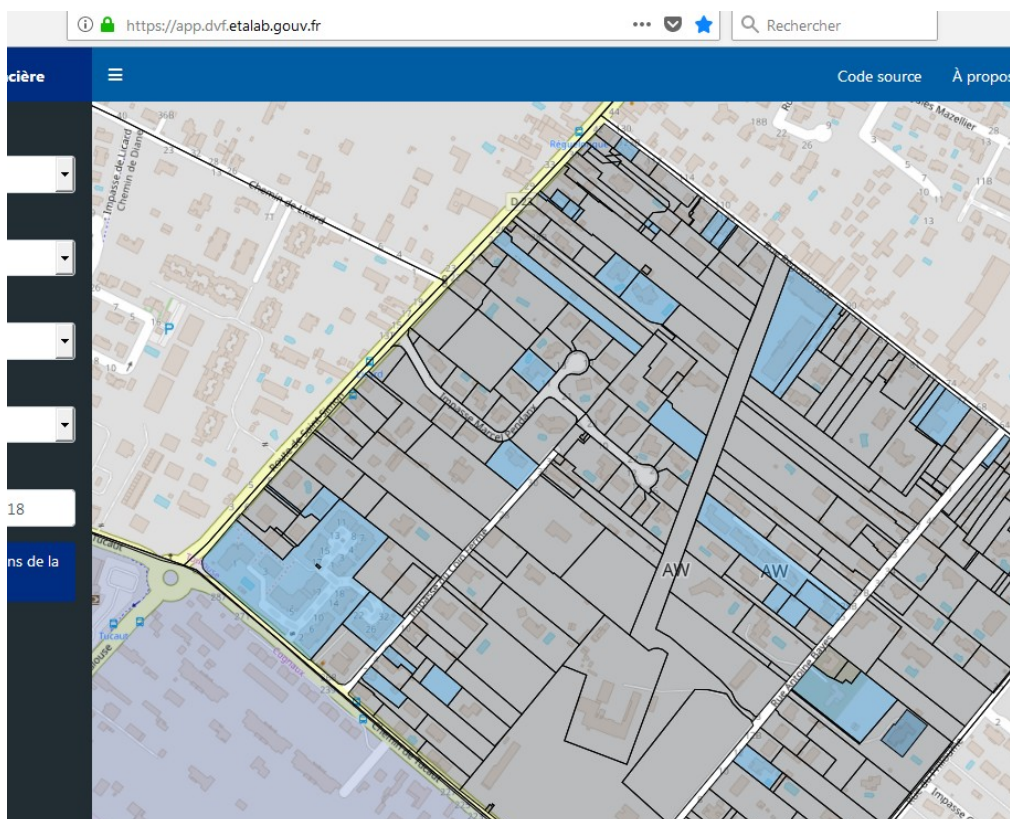
Je recherche donc des renseignements, voir plus sur cette partie de la ligne avec l'intention d'écrire un livre. Est-ce que vous auriez cela au moins sur Saint-Simon . Quelqu'un de votre connaissance en posséderait-il un cliché entre 1905 ouverture de la ligne et 1938 fermeture à l'exploitation pour les marchandises.

Immobilier

Depuis une semaine, une nouvelle application a été ouverte au public afin de permettre à tout un chacun de connaître les transactions immobilières qui ont été réalisées depuis 5 ans. Cette base de données répertorie les ventes d'appartements, maisons et terrains et les prix sont ceux déclarés par les notaires.

Voici l'adresse : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>

Une fois choisie la localisation n'importe où en France, les parcelles qui ont fait l'objet de transactions apparaissent en bleu. Un clic sur la parcelle vous donnera le détail de la vente.



Prochaine réunion du bureau : le **lundi 27 mai 2019 à 20 h 30** place de l'église

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU de juin 2019

Madame, Monsieur,

Vous avez probablement trouvé dans votre boîte aux lettres un courrier appelant la population à manifester son mécontentement devant l'évolution du quartier en terme de densification et de carence en équipements publics.

- **3223** logements accordés depuis 2009 sur St-Simon qui mesure à peine 5 km² !
- Une population qui aura doublé entre 2009 et 2021.
- La destruction de dizaines de milliers de m² de verdure remplacés par des immeubles ou des parkings, alors qu'on vante Toulouse ville verte.



Toujours pas de gymnase, d'animations pour les ados, de vrai espace sportif offrant suffisamment de places pour les enfants du quartier (et les adultes aussi), de maison des associations, de terrain pour construire un 4ème groupe scolaire, etc...

Toujours des rues sans trottoirs, pas de piste cyclable entre Liffard et Eisenhower, des embouteillages monstres pour quitter le quartier ou rejoindre Paul Bert, etc... Nous n'allons pas revenir sur tous ces sujets que dénonce notre association depuis des années.

Saint-Simon Environnement défend le quartier dans le cadre de discussions avec la Mairie et la Métropole. Ainsi, nous avons obtenu que le PLUi-H qui est actif depuis le 18 mai 2019 fasse baisser quasiment de moitié la constructibilité des terrains, ce qui devrait limiter les appétits des promoteurs. Nous avons constaté une forte chute des permis accordés depuis le 1er janvier.

Malgré ces avancées en terme de PLUi-H, toutes nos propositions n'ont pas été acceptées et plusieurs gros projets immobiliers semblent se profiler à St-Simon. Nous militons pour un retour à une densification par découpage parcellaire et pensons qu'il y a maintenant bien assez de logements collectifs sur le quartier.

Si la mairie va au-delà, St-Simon ne sera plus St-Simon.

Des habitants du quartier ont décidé d'interpeller avec force l'équipe municipale ce **mardi 4 juin à 18h**, place de l'église.

Nous soutenons cette initiative qui dépasse le seul cadre de notre association puisque les fédérations de parents d'élèves FCPE appellent également à manifester.

Si vous voulez améliorer la vie dans le quartier ou même éviter qu'elle ne se dégrade davantage, nous vous invitons à donner une petite heure de votre temps et à venir le mardi 4 juin à 18h place de l'église. C'est important si nous voulons être entendus.

Portes ouvertes au domaine de Candie le dimanche 2 juin



Au programme : pique-nique dans la roseraie et marché fermier avec la venue de plusieurs producteurs locaux pour déguster sur place ou à l'emporter : pain, viande, jus, vin.

Visite guidée du château de Saint-Simon et intervention œnologique au chai.

Des animations pour tous y compris les enfants avec la découverte des animaux de ferme (mouton, ânes, poules, canards).

Foire aux poussins avec une collection de poules de race, des œufs à couvrir et des poussins à adopter.

Profitez de la proximité de Candie pour découvrir le domaine.

Début de la journée à 10h, fermeture à 18h.

Plan d'urbanisme

Le nouveau PLUi-H (plan d'urbanisme de la Métropole) a été officiellement voté lors du Conseil Métropolitain du 11 avril et validé le 18 mai par la préfecture.

Il est donc maintenant pleinement applicable et ne sera certainement pas modifié avant 2 ou 3 ans.

Tour de France

Le tour de France à St-Simon !

Ce n'est pas pour le 1er avril, mais pour le **18 juillet entre 9 h 30 et 11 h 30** sur la route de Seysses.

Les coureurs se rendront à Francazal où le départ "réel" de l'étape Toulouse-Bagnères sera donné à 11 h 50.



Ancienne école Paul Bert

Rio Locco a quitté le bâtiment, ce qui ouvre la voie à une rénovation de ce lieu qui possède un formidable potentiel, mais qui est dans un état qui va nécessiter des travaux conséquents.

Un budget vient d'être alloué par la mairie pour réaliser une étude préalable à la transformation de cet espace.

Nous pensons bien entendu en premier lieu à des locaux pour les associations, un restaurant seniors, etc...

Le moment venu (si la rénovation se réalise), nous vous solliciterons pour recueillir vos idées d'aménagements et d'activités utiles au quartier.

Incinérateur



Nous allons participer à la réunion de suivi des activités de la SETMI, filiale de Veolia qui exploite l'incinérateur, qui aura lieu le 18 juin.

Nous allons demander que soient étudiées le branchement du collège et des logements collectifs et bureaux du site NXP-Vinci.

D'après un article très récent trouvé sur le net, **l'incinérateur n'accueillerait plus les déchets en provenance de Corse** : <https://www.centpourcent.com/les-infos-10/exclu-100---les-dechets-corses-ne-seront-finalement-pas-traites-a-toulouse-10635>

Nous attendons confirmation par d'autres sources, mais si cela était bien avéré, nous ne pourrions que nous réjouir de cette nouvelle.

Autre bonne nouvelle : une somme de plusieurs millions d'euros va être consacrée à la modernisation de l'incinérateur qui devrait se traduire par une baisse des émissions de polluants.

Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Ce document fixe le nombre de places et le type de structure que doit créer la commune pour l'accueil des gens du voyage. http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/4790/32234/file/SCH%C3%89MA%20GDV%20FINAL_post_comission_10-01-13.pdf

Il est rédigé par le Conseil Départemental en accord avec la préfecture. Le schéma actuel date de 2013.

Nous avons appris que des études étaient menées actuellement par le Conseil Départemental 31 pour réviser ce plan en fin décembre 2019.

St-Simon étant concerné par la proximité de l'aire fixe de la Mounède, mais aussi par de nombreux campements illicites, le contenu de ce plan peut avoir un impact sur le quartier.

Nous avons obtenu un rendez-vous avec JM Fabre, élu au CD31 chargé du dossier, afin de le sensibiliser à la situation du quartier, car il est plus que probable que le nouveau plan prévoiera une augmentation du nombre de places à créer dans la Métropole et à Toulouse.

L'entretien a été cordial et il a été convenu que nous rédigerions un dossier à destination du CD31, afin que l'avis des populations non-itinérantes soit également pris en compte dans les études.

Prochaine réunion du bureau : le **lundi 1er juillet 2019 à 20 h 30** place de l'église

Pensez à réserver votre soirée pour assister à la réunion publique de la commission de quartier du **26 juin à 19h** au centre d'animation ch Liffard.

Un point sera fait sur les travaux de voirie passés et à venir, sur "Toulouse ville plus verte", sur le plan anti-moustiques, le passage du tour de France, etc...

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Merci de remplir le papillon ci-après en joignant un chèque de 10 € par famille à Saint Simon Environnement, Centre d'animation, 10 chemin de Liffard 31100 Toulouse

NOM :

PRENOM :

Adresse électronique pour recevoir les bulletins mensuels:

Adresse postale :

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU de juillet 2019

Madame, Monsieur,

500 à 600 personnes de tous âges réunies le 4 juin manifestant pour la défense du quartier, c'est tout simplement du jamais vu dans notre quartier tranquille, preuve s'il en fallait de la gravité de la situation et de l'attachement de ses habitants à St-Simon!

En 2016, 650 personnes avaient signé la pétition « Stoppez le Béton à St-Simon ».

En 2013 nous avions également lancé une pétition contre la densification de la rue Réguelongue avec les projets des N°21 et 62, qui n'allaient être que les premiers d'une longue série.

Le mécontentement ne date pas d'hier.

Nous remercions tous les participants et en particulier les organisateurs du Collectif Citoyen qui ont travaillé dur pour mobiliser les habitants du quartier.



Suite à la réussite de cette manifestation, une délégation composée de représentants du Collectif, de la FCPE et de St-Simon Environnement a été reçue le samedi 29 juin durant près de 3 heures, par M. Moudenc entouré du maire de quartier et des adjointes à l'urbanisme et à l'éducation.

M. le Maire nous a semblé avoir pris conscience du fort mécontentement de la population face à la densification à outrance, à la pauvreté des équipements publics et des difficultés de circulation, et nous a assuré ne pas être satisfait de la situation de St-Simon, où nous lui avons rappelé que depuis son arrivée en 2014, 3000 logements avaient été accordés en grande partie à la promotion immobilière.

Il a annoncé plusieurs mesures de nature à améliorer la situation à terme :

- Création de 2 groupes scolaires
- Construction d'un gymnase et de 2 salles de sport annexes
- Lancement d'une étude de circulation dès l'automne 2019
- Réalisation début 2020 de la piste cyclable entre le chemin Liffard et l'avenue Eisenhower
- Début du chantier de rénovation de l'ancienne école Paul Bert
- Confirmation de l'inscription en bonne place dans la liste des projets routiers métropolitains du BUCSM (Boulevard Urbain du Canal de St-Martory) qui remplace l'appellation VCSM, mais sans planning de réalisation
- Participation de représentants du quartier à des réunions en amont des éventuels dépôts de permis de construire de nouveaux collectifs.

Il ne faut pas s'attendre à des réalisations immédiates, mais le maire a marqué sa volonté de faire avancer les choses rapidement. Nous demeurerons très vigilants sur la réalisation effective de ces projets et vous tiendrons au courant de leur état d'avancement.

Urbanisme

Pour la première fois depuis bien longtemps, nous observons une chute drastique des obtentions de permis de construire, puisque depuis le 1^{er} janvier 2019 seulement 35 logements ont été accordés (dont 24 en une seule opération impasse Liffard).

Nous rappellerons qu'en 2018, ce sont 789 logements qui ont été accordés et 677 en 2017.

Nous voyons même quelques permis pour des maisons individuelles et un permis d'aménager pour 8 lots impasse Deloume.

Espérons que cette tendance se poursuive.

Francazal

Nous avons participé à la Commission Consultative Environnementale de Francazal qui relate l'activité et les plaintes éventuelles de riverains par rapport aux nuisances de l'aéroport.

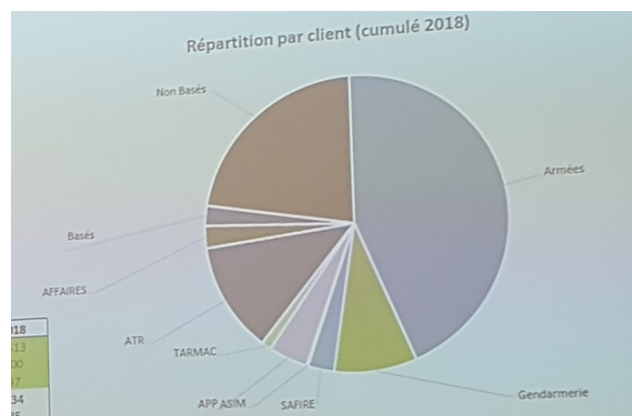
L'activité en 2018 est restée stable autour de 3400 mouvements d'avions, dont pratiquement la moitié liée aux armées.

Les essais moteurs ont été répertoriés cette année et on a constaté autour de 700 essais qui ont été effectués en majorité les jeudis et vendredis entre 8h et 17h.

Peu de plaintes ont été déposées sur le site de l'exploitant de l'aéroport ce qui est plutôt bon signe et montre la prise en compte de la forte densité d'habitants autour du site.

Vous trouverez des informations et le formulaire en ligne de dépôt de plaintes ici :

<http://www.toulouse-francazal.aeroport.fr/>



Nuisances sonores du circuit de moto de Candie



Suite aux plaintes envoyées par plusieurs habitants et nous-mêmes à l'élue en charge des problèmes de bruit, nous avons reçu un deuxième courrier que nous reproduisons ci-dessous. Pour rappel, le 1^{er} courrier nous indiquait que le circuit de Candie n'était pas responsable de ces bruits qui se produisent les samedi et vendredi soir et sont très audibles par vent d'Autan.

Il nous avait été proposé de fermer le circuit 1/2 plus tôt, soit 1h du matin le vendredi et 23 h le samedi.

J'ai bien pris connaissance de la plainte que vous m'avez adressée, et qui concerne le bruit de motos que vous percevez à votre domicile.

En 2018, suite à ce même type de plainte, reçu de la part d'habitants du chemin Monlong, j'ai fait réaliser des constatations sur site, afin de pouvoir me rendre compte de la situation. Ces constatations se sont déroulées en soirée du 21 septembre 2018, par vent nul, car la norme en vigueur et les appareils de mesure, ne permettent pas de réaliser des relevés avec un vent supérieur à 18 km/h. Les services de Toulouse Métropole présents ce soir là, n'ont pas perçu de bruit venant du circuit de moto, mais ont constaté des nuisances sonores de motos circulant sur les rues à proximité.

Compte tenu des contraintes techniques inhérentes aux mesures acoustiques, une nouvelle campagne de mesure par vent d'Autan ne serait pas exploitable. Il est donc préférable d'agir directement en faveur de la réduction du bruit.

Concernant les nuisances qui pourraient provenir du circuit moto, j'ai sollicité mon collègue, *Monsieur Jean-Michel LATTES*, en charge de cet équipement, afin que l'on puisse étudier la possibilité de réduire les plages d'ouverture du circuit en soirée.

Je sollicite également mon collègue *Monsieur Olivier ARSAC*, en charge de la sécurité routière, afin que des actions puissent être mises en œuvre pour éviter les nuisances dues à des vitesses ou des accélérations excessives, de la part de conducteurs de motos qui circulent sur les routes environnantes.

Vous pouvez compter sur moi pour rester attentive à cette problématique, et relayer vos doléances auprès des élus et des services concernés.

Vous avez probablement remarqué que ce vendredi 5 juillet, il y avait un léger vent d'Autan. Je suis allé personnellement constater à minuit que la source de bruit venait bien de Candie et était causée par 3 ou 4 motos.

Il n'est bien sûr pas question de remettre en cause la présence de cet équipement, mais juste de réajuster les horaires de fonctionnement comme cela est le cas dans tous les circuits de France qui ferment en général entre 18h et 21 h, afin de garantir la tranquillité des riverains.

Incinerateur



Nous avons participé à la réunion de suivi des activités de la SETMI, filiale de Veolia exploitant l'incinérateur, qui a eu lieu le 18 juin.

L'information principale a été la confirmation par les services de l'état de l'abandon du projet de transfert de 20 000 tonnes de déchets depuis la Corse.

Il semblerait que les oppositions nettes des élus locaux aient pesé sur la décision du préfet et nous nous en réjouissons.

Pour ce qui est des rejets dans l'atmosphère, les normes en vigueur ont été respectées en 2018. Par contre, il n'y a aucune mesure des nanoparticules émises.

Suite à une obligation légale, des travaux importants vont être entrepris pour limiter les rejets dans l'atmosphère.

L'arrêt technique annuel de la SETMI aura lieu du dimanche 07 juillet 2019 au mardi 09 juillet 2019.

Parc de Monlong

Le bois de Monlong est toujours fermé afin de laisser l'entreprise d'élagage intervenir en toute sécurité.

La date de réouverture n'est pas encore connue.



Commission de quartier

La commission de quartier aura lieu ce lundi 8 juillet à partir de 19h au centre d'animation 10 ch Liffard.

Nous vous rappelons qu'il s'agit d'un moment d'échanges avec le maire de quartier et les services techniques de la mairie, qui est ouvert à tous les habitants du quartier.

Nous vous invitons bien entendu à y participer, d'autant plus qu'il s'agit de la dernière du mandat actuel.

L'ensemble du bureau de St-Simon Environnement vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous pour un nouveau bulletin de St-Simon Environnement en septembre, après la pause du mois d'août.

Un nouveau site internet de l'association sera également disponible à la rentrée.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le **lundi 2 septembre à 20 h 30** dans la salle associative place de l'église.

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU du 2 septembre 2019

Madame, Monsieur,

A la suite de la rencontre avec M. Moudenc en juillet, plusieurs dossiers que nous lui avons soumis ont avancé positivement.

En particulier la recherche d'un terrain pour la construction d'un 4^{ème} groupe scolaire et la mise en place d'une instance où nous sont présentés les projets des promoteurs immobiliers en amont du dépôt des permis de construire.

La 1^{ère} réunion de ce type a eu lieu le 30 août et deux projets ont été présentés, l'un de 10 maisons individuelles qui nous a semblé aller dans le bon sens et l'autre concernant une douzaine d'appartements qui ne correspond pas à la forme urbaine que nous souhaitons pour le quartier, c'est à dire la maison individuelle.

Nous ne savons pas encore si nos avis seront suivis par la Mairie et nous vous tiendrons informés de la suite qui sera donnée à cette expérimentation proposée par le Maire.

L'adjointe à l'urbanisme nous a indiqué que les promoteurs qui ont l'habitude de travailler sur Toulouse et St-Simon en particulier, sont maintenant informés que la Mairie sera très attentive aux projets déposés dans le quartier.

Nous vous annonçons une bonne nouvelle au niveau du collège NXP : le permis de construire a été accordé au mois d'août.

Commission de quartier

La commission de quartier a eu lieu le 8 juillet et a connu une forte affluence.

M. Pagnucco a adapté l'ordre du jour au contexte et la réunion a porté essentiellement sur la présentation des engagements du Maire concernant les questions d'écoles, de voirie, d'urbanisme et d'équipements publics.

M. Moudenc semble avoir pris la mesure du mécontentement dans le quartier.

Nous vous renvoyons au courrier du Maire qui a été distribué dans les boîtes aux lettres du quartier fin juillet.

En collaboration avec le Collectif de St-Simon, nous suivrons de près la réalisation effective des engagements pris.



Suivi des engagements de M. Moudenc

Une réunion avec les représentants de la Mairie a eu lieu le 5 septembre. Etaient présents Mme Lalanne de Laubadère (élue en charge de l'éducation), M. Pagnucco, maire de quartier et M. Lavergne, directeur du pôle territorial sud, qui gère entre autres la voirie. Des membres du bureau de St-Simon Environnement et du Collectif de défense de St-Simon représentaient les habitants lors de cette réunion qui avait pour but d'effectuer un suivi des actions entreprises par la Mairie, suite aux engagements pris par M. Moudenc en juillet.

Ce type de réunion aura lieu tous les trimestres.

Terrain pour construire un 4ème groupe scolaire :

Un accord de principe a été trouvé avec les propriétaires d'un grand terrain situé chemin de Canto-Laouzeto.

La promesse de vente devrait être signée bientôt, après approbation lors d'un conseil municipal.

La Mairie y installera une école provisoire pour la rentrée 2020 (car il faut plusieurs années pour mener à bien la construction d'une école définitive).

Le terrain pourrait également recevoir un gymnase dans le futur, mais d'autres options quant à son emplacement sont également possibles.

Piste cyclable Liffard-Eisenhower :

La Mairie est toujours en discussion avec la société propriétaire du terrain.

Elle espère finaliser le dossier pour la fin de l'année, et réaliser les travaux début 2020.

L'évaluation par le service des domaines a été réalisée.

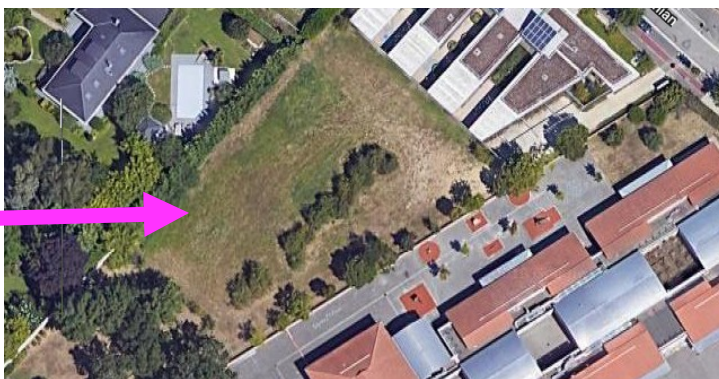
Nous espérons que ce dossier va enfin déboucher sur une réalisation et ainsi éviter que de nombreux cyclistes prennent des risques route de St-Simon.



Terrain situé derrière l'école des Tibaous :

La Mairie envisage d'installer un portail qui permettra d'y accéder depuis l'école, pour offrir plus d'espace récréatif aux élèves.

Une réflexion est menée pour y implanter ensuite une structure modulaire afin de mettre en place un CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole).



Réflexion sur le plan de circulation dans le quartier :

Le premier atelier de concertation sur le thème de la circulation à l'intérieur du quartier aura lieu le 8 octobre. Il réunira des représentants d'associations du quartier, des commerçants et bien entendu les services techniques de la voirie.

Nous sommes tous concernés par ce problème lié à l'histoire du quartier et à l'augmentation du nombre d'habitations.

Ces ateliers ont pour but d'essayer de réfléchir à des aménagements de voirie qui pourraient rendre les déplacements plus fluides tout en améliorant la sécurité des usagers piétons et 2 roues.

Les résultats de ces réflexions seront ensuite présentés en commission de quartier.

Réunion avec les services instructeurs de l'urbanisme :

2 projets nous ont été présentés lors de la réunion du 30 août, comme décrit en 1ère page.

Nous avons abordé également le cas de 2 permis déposés par des promoteurs sans respecter la procédure d'avant-projet mise en place par la Mairie.

Il s'agit tout d'abord d'un permis déposé en août pour la propriété de feu Mme Dulac au **17 rue Réguelongue** qui porte sur 24 logements et des bureaux. Etant donné que ce permis est en cours d'instruction, la Mairie ne peut légalement pas communiquer dessus et nous ne savons donc pas si le projet conserverait ou non cette maison qui est une des plus emblématiques du quartier.

Après le désastre du château de Monlong, il ne sera pas question pour nous de laisser se reproduire une telle destruction du patrimoine commun.

La rue Réguelongue bénéficie depuis le vote du dernier plan d'urbanisme d'une protection particulière et nous espérons vivement qu'elle sera appliquée par la Mairie.

Ensuite, nous avons évoqué un permis déposé en août sur 3 terrains contigus rue Bayes (35,37 et 39). Là encore, la Mairie ne peut pas nous en parler puisque le dossier est à l'instruction.

Mise aux normes de plusieurs chemins de St-Simon (Licard, Canto-L, Loup...) :

Les problèmes de sécurité sur plusieurs chemins sont reconnus par tous. La Mairie va engager des DUP (Déclarations d'Utilité Publiques) qui permettront d'acheter aux riverains des parties de parcelles indispensables à la création de trottoirs, voies et éventuellement pistes cyclables.

Le directeur du pôle territorial a insisté sur la complexité administrative de ce type de dossier qui nécessite plusieurs années pour aboutir, car une enquête publique est nécessaire.

Cela prendra du temps, mais il faut bien démarrer à un moment, car la sécurité des usagers doit être assurée.

Une solution rapide d'aménagement de sécurisation des piétons sera mise en œuvre sur une partie du chemin de Canto-Laouzeto si le projet d'école y voit le jour.



Ouverture des salles de la « Vannerie » aux associations du quartier :

Ce bâtiment situé chemin Neuf possède des salles de danse occupées par la compagnie « La Baraque » et des salles affectées à des graphes.

Jusqu'à présent, le quartier n'a jamais pu bénéficier de ces installations, alors que les équipements collectifs manquent.

Il nous a été annoncé que les associations de danse du quartier pourraient avoir accès à ces locaux, selon des modalités qui restent à définir.



Urbanisme : Réunion Bimby

Build In My Backyard : cet anglicisme un peu barbare décrit ce que nous appelons aussi la densification douce, puisque le principe est de construire dans son jardin, sans détruire la maison d'origine.

Nous avons demandé en 2018 que la Mairie étudie la possibilité de promouvoir ce type de densification à St-Simon, pour éviter le remplacement des maisons individuelles par des immeubles collectifs.

La Métropole a travaillé sur ce sujet et nous avons rencontré l'élue à l'urbanisme, le directeur de l'urbanisme de la Métropole ainsi que deux architectes urbanistes.

Pour eux, cette démarche est plutôt adaptée à des communes semi-rurales où la pression foncière est faible, et il n'est pas envisagé par la Métropole de la développer à St-Simon.

Néanmoins : le directeur de l'urbanisme nous a informés de la volonté de procéder à des ajustements du règlement lors de la prochaine modification du PLUi-H. En particulier, une augmentation du Coefficient d'Espace de Pleine Terre exigé dans chaque projet serait envisageable, ainsi qu'une modulation du Coefficient d'Emprise au Sol.

Nuisances sonores du circuit de moto de Candie

Accès aux circuits vitesse, cross et trial	Mercredi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Jours Fériés Hors Week-end
	13h - 20h	18h - 1h30	14h - 23h30	13h - 20h	13h - 20h

Suite à la dernière réponse de Mme Costes-Dandurand, nous avons appris que l'élue responsable de la gestion du circuit était Jean-Michel LATTES, au titre de sa délégation aux mobilités.

Nous venons donc de lui envoyer un courrier pour demander une fermeture de la piste les vendredis et samedis soirs à 21h pour respecter la tranquillité des habitants du quartier.

Nous lui avons rappelé qu'aucun circuit ne ferme aussi tard en France puisque la majorité termine son activité à 18h et l'un seulement ferme à 19h30. Une autre particularité de Candie est que le règlement ne prévoit aucune limitation de niveau de bruit des motos, alors que la plupart des circuits le limite à 95 dB.

Nous avons transmis à l'élu des exemples de mails qui nous ont été adressés par des habitants dérangés par le bruit des nocturnes.

Domaine Vigouroux à Guilhermy

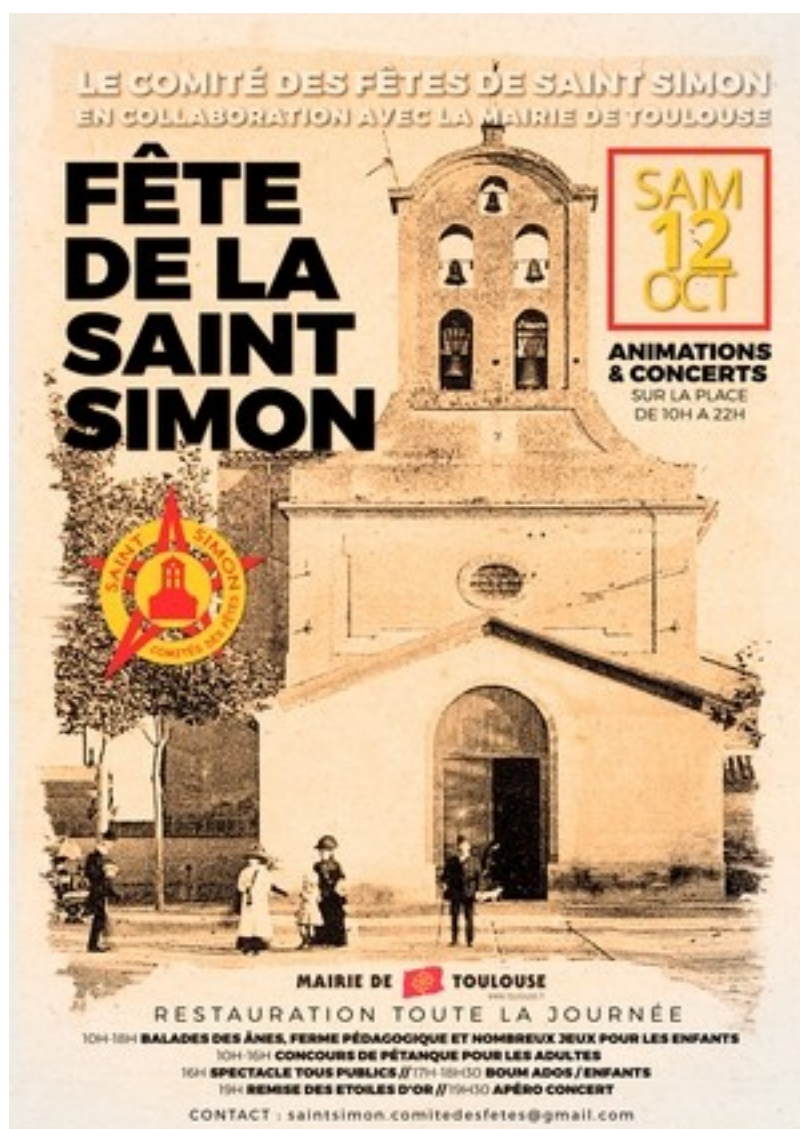
Le domaine Vigouroux, ancien domaine agricole située rue des Réfractaires et Maquisards à Guilhermy propriété de la SA HLM les Chalets, accueille en cette rentrée une école hors éducation nationale, nommée « école vive ».

En attendant la réalisation de travaux sur les bâtiments, une yourte accueillera un vingtaine d'élèves provisoirement.



Fête de St-Simon

La fête du quartier organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le samedi 12 octobre :



Installation de boîtes à lire



Les boîtes à lire sont installées sur l'espace public dans différents quartiers de Toulouse. Le principe ? Prenez... Échangez... Partagez !

La Mairie envisage l'installation de « boîtes à lire » dans le quartier qui seront financées par l'enveloppe de quartier.

Leur nombre et leur emplacement ne sont pas encore définis.

OAP Guilhermy

A l'occasion de notre rencontre avec l'adjointe à l'urbanisme et le directeur de l'urbanisme de la Métropole, nous avons demandé que la Métropole reconsidère les options qui ont été prises en 2012 pour l'OAP de Guilhermy.

En particulier nous souhaitons que des discussions aient enfin lieu sur la définition des zones du PLU qui posent problème dans cette partie du quartier.

A notre avis, des erreurs ont été commises lors de la définition des zonages : par exemple une zone où on peut construire des bâtiments de 18 m de haut au contact d'une zone où la hauteur est limitée à 7m, avec pour résultat la situation du projet ci-contre au 46 ch de Guilhermy.



5 étages avec une soixantaine de fenêtres qui plongent sur les maisons voisines ! Comment peut-on encore parler d'intégration du projet et d'urbanisme raisonné lorsqu'il n'y a aucun respect du voisinage ?

Nous demandons l'organisation d'ateliers de concertation pour remettre à plat toute l'OAP Guilhermy, qui couvre le quartier situé entre le ch Licard et l'avenue Eisenhower, afin d'envisager des corrections lors de la prochaine modification du PLUi-H.

Voirie

Chemin Licard : un propriétaire de la voie privée impasse de Guilhermy qui offrait un raccourci vers le rond-point de l'Arc-en-Ciel a décidé de fermer cet accès à la circulation depuis cet été.

Cela devrait limiter la circulation de transit ch Licard, sauf si les automobilistes empruntent l'impasse privée Deloume qui débouche sur S. Signoret, malgré l'opposition des riverains.

PROCHAINES REUNIONS

Bureau à la salle associative de la place de l'église : **lundi 7 octobre 20h30**

NOTA : la période de neutralité obligatoire avant l'élection municipale de mars 2020 entraîne une impossibilité pour les élus de participer à des réunions publiques.

Malgré cela, nous continuons à travailler avec eux et avec les services de la Mairie, seules les réunions publiques étant prohibées.

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU du 7 octobre 2019

Madame, Monsieur,

Nous ouvrons ce bulletin d'octobre par une excellente nouvelle pour le quartier : lors du Conseil Municipal du 18 octobre, la délibération suivante a été votée : « **Quartier Saint Simon - Acquisition auprès de l'indivision M.... de la propriété située 111 chemin Canto Laouzetto en vue de l'implantation d'équipements publics** ».

Cela signifie que la mairie va acquérir un terrain qui accueillera un 4ème groupe scolaire permettant de désengorger les écoles Tibaous et Paul Bert. Une école provisoire devrait être implantée dès septembre 2020.

Depuis un an et demi, notre association a procédé au recensement des derniers terrains disponibles de plus de 6 000 m² pouvant accueillir une école et nous avons suggéré plusieurs parcelles à la mairie, dont celle du 111 ch de Canto-Laouzetto qui répondait parfaitement aux critères d'emplacement et de taille voulus par le service de l'éducation (entre Tibaous et P. Bert et jouxtant les 550 logements prévus chez Vinci-NXP).

Lors de sa visite de quartier en janvier 2019, nous avons sensibilisé fortement M. Moudenc au problème du 4ème groupe scolaire en insistant sur l'urgence d'acheter un terrain avant que tous soient construits par les promoteurs.

Le Maire nous avait paru réaliser la gravité de la situation qui ne pourra qu'empirer avec la livraison des nouveaux logements en construction.

Nous avons malheureusement l'habitude depuis des années de déplorer le traitement fait au quartier de St-Simon en terme d'équipements publics, aussi nous ne pouvons que nous réjouir quand une telle nouvelle se présente et nous remercions tous ceux, dans le quartier et à la mairie, qui ont œuvré pour obtenir ce résultat.

Le défi à relever sera maintenant pour les services techniques de la mairie d'aménager l'accès à cette école afin de permettre aux enfants de s'y rendre en sécurité à pied ou à vélo, et aussi aux véhicules des parents de s'en approcher.

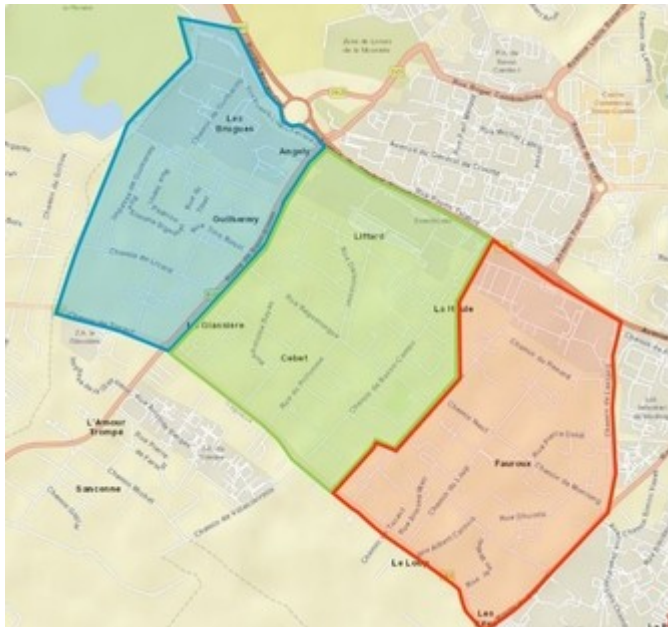
Les ateliers sur les réflexions autour du plan de circulation qui viennent d'être lancés auront du pain sur la planche.



Atelier « déplacements »

La 1ère réunion de l'atelier qui doit réfléchir à l'amélioration des déplacements dans le quartier a eu lieu le 8 octobre. Une vingtaine de participants ont échangé avec les services techniques de la Métropole afin de définir une méthode de travail pour aborder ce sujet complexe.

Ainsi, le quartier a été découpé en 3 zones sur lesquelles travailleront 3 sous-groupes.



Les 3 thématiques proposées :

Sécurité / Vitesse / Circulation
Modes doux (piétons/cycles)
Stationnement
Autres



Objectif : identifier les sujets à étudier dans chaque thématique et prioriser les actions

Une prochaine réunion qui aura lieu au mois de novembre permettra d'entrer dans le vif du sujet en définissant quelles seraient les priorités et les points noirs qui pourraient être améliorés.

Urbanisme

Réunions avec les services instructeurs de l'urbanisme :

Ces réunions lors desquelles nous sont présentés les avant-projets des promoteurs sur le quartier sont annulées lorsqu'aucun projet n'est envisagé. Après une première réunion fin août, les trois autres réunions prévues depuis n'ont pas eu lieu, faute de projet à examiner, ce qui nous convient parfaitement.

Permis accordés en septembre :

Nous avons relevé la délivrance de 5 permis de construire pour des maisons individuelles et aucun collectif.

1 projet de 18 logements collectifs a été refusé au 36b ch du Loup.

Au niveau des dépôts :

- 48 ch du Renard : demande de découpage pour réaliser 2 terrains à bâtir
- 37 ch de Monlong : demande de division parcellaire
- rue du Prilloume : demande de division parcellaire

Ces chiffres inédits depuis des années montrent un coup d'arrêt donné à l'urbanisation débridée du quartier. « **Pourvu que ça dure** » !

Projet de Toulouse Métropole Habitat rue Manouchian :

Un permis modificatif du permis initial de 2015 de TMH a été déposé et obtenu cet été.

Les changements portent sur une baisse du nombre de logements qui passe à 11 et quelques modifications esthétiques.

Jusqu'à présent, ce bâtiment était annoncé comme une résidence seniors. Cette affectation semble remise en cause dans le projet modifié, qui ne parle plus que de 11 logements sociaux et d'un local associatif qui devrait remplacer à terme celui qui est loué place des Tibaus.

Comme les riverains du projet, nous regrettons que cet emplacement ne soit pas utilisé pour réaliser un espace vert près d'une place des Tibaus très minérale.

TMH et le quartier n'avaient pas un besoin vital d'ajouter 11 logements sociaux à cet endroit, mais il n'est plus possible de l'empêcher par des recours. Seul TMH pourrait décider de renoncer à son projet.



OAP Guilhermy

Nous avons écrit au Maire pour demander des modifications de l'OAP Guilhermy, en concertation avec les habitants (voir lettre en fin de bulletin).

Les règles de zonages actuels permettraient à terme la construction de plusieurs centaines de logements, bien au-delà des chiffres affichés dans les documents prévisionnels de la mairie.

En terme de hauteurs autorisées, des zones de 12 mètres de haut qui permettent la construction de 4 niveaux ont été positionnées sur des rues qui ne comprennent que des habitations de 1 ou 2 niveaux.

Nous pensons qu'il serait temps de réfléchir ensemble sur l'évolution de cette zone.

Dernière nouvelle : M. Moudenc vient de nous répondre et propose une rencontre avec le Maire de quartier et l'Adjointe à l'urbanisme sur l'OAP Guilhermy, probablement fin décembre.



Campements

Le Conseil Départemental, propriétaire du terrain devant la société Cougnaud a obtenu une décision de justice en août pour que les forces de l'ordre fassent évacuer le terrain. La préfecture a accordé le recours à la force publique, laquelle doit intervenir.

La Métropole propriétaire du terrain proche du restaurant KFC a obtenu en octobre une décision de justice d'expulsion des caravanes.

Extrait d'une interview le 13 octobre 2019, de Daniel Rougé, l'élus aux solidarités à la mairie :

« Nous avons notamment des installations autour du rond-point Eisenhower, à Saint-Simon. Ces installations sont liées à des groupes régionaux. Pour la première installation, il y a là une trentaine de caravanes. Une procédure est en cours, par le conseil départemental. La justice leur a donné raison. Les forces de l'ordre doivent intervenir. Pour l'autre installation près du restaurant KFC, nous avons lancé une procédure également. »

Collège St-Simon 1

Dans la perspective de la construction du collège St-Simon 1 sur les terrains de NXP, nous avons écrit au Conseil Départemental afin d'organiser une réunion publique pour évoquer la problématique de la future carte scolaire.

Nous vous rappelons que ce collège doit ouvrir ses portes en septembre 2021.



A ce sujet, nous informons les personnes qui ne l'auraient pas encore constaté, que les travaux de voirie pour desservir le collège et la 1ère tranche des constructions de Vinci ont débuté.

Nous avons demandé à la mairie d'étudier une solution pour rejoindre le collège depuis le centre de St-Simon en déplacements doux, sans devoir emprunter Basso-Cambo ou Lestang.

Nuisances du circuit de Candie

Nous avons écrit à M. Jean-Michel Lattes, élu aux déplacements, pour lui demander de revoir les horaires d'ouverture de la piste de moto les vendredi et samedi soir.

Voici sa réponse datée du 2 octobre :

Monsieur,

Votre mail a retenu toute mon attention.

J'en ai saisi le Directeur Responsable du Site pour analyses et prises de mesures adaptées.

Cordialement.

Départ du docteur Boyer-Mohan



Après plus de 20 ans de présence à soigner les habitants de St-Simon sans jamais compter ses heures, le docteur Boyer-Mohan a décidé de cesser son activité libérale à la fin du mois d'octobre.

Il va beaucoup manquer à ses patients qui étaient nombreux ce vendredi pour lui témoigner leur affection, au cours d'une réunion amicale empreinte d'émotion.

Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions et sa nouvelle vie.

Installation de boîtes à lire

4 boîtes à lire seront installées dans les lieux ci-contre :

- Ecole Guilhermy
- Ecole P. Bert
- Place de l'église
- Place des Tibaus



Francazal

Le collectif Francazal organise son Assemblée Générale le 24/10 à 20h30 à la mairie de Cugnaux.

Nous sommes concernés bien entendu par l'évolution de l'aéroport et le Président de St-Simon Environnement participera à cette AG que nous vous relaterons dans un futur bulletin.

Pour vous informer sur le collectif : <https://collectif-francazal.org/>

Moustiques



Un espoir pour Toulouse ?

D'après un article de Science et Avenir de septembre 2019, Une technique nouvelle existerait pour se débarrasser de ces intrus qui nous gâchent l'été (et même l'automne).

Espérons que cale puisse fonctionner en-dehors d'une île...

PROCHAINES REUNIONS

Bureau à la salle associative de la place de l'église : **lundi 4 novembre 20h30**

NOTA : la période de neutralité obligatoire avant l'élection municipale de mars 2020 entraîne une impossibilité pour les élus de participer à des réunions publiques.

Malgré cela, nous continuons à travailler avec eux et avec les services de la Mairie, seules les réunions publiques étant prohibées.

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



RÉUNION DE BUREAU du 4 novembre 2019

Madame, Monsieur,

Lors de la rencontre avec Mme Arribagé (adjointe aux sports), Lalanne de Laubadère (adjointe à l'éducation) et M. Pagnucco, Maire de quartier, deux informations très importantes pour le quartier ont été annoncées :

- **L'acquisition du terrain 111 ch de Canto Laouzeto et la réalisation des écoles provisoire puis définitive.**
- **La construction d'un gymnase situé au centre d'animation ch Liffard.**

Ce coup d'accélérateur mis à l'équipement du quartier fait suite à la rencontre que le Collectif de défense du quartier et Saint-Simon Environnement ont eue avec JL Moudenc en juin. Le Maire a donné des directives qui ont permis d'allouer les budgets nécessaires à ces réalisations indispensables pour la qualité de vie dans le quartier.

Merci à celles et ceux qui ont travaillé pour que ces projets se concrétisent.

Le gymnase



Il s'agit d'un véritable équipement sportif à la mesure des besoins du quartier qui comprendra :

- **1 Salle omnisport Hand/Basket/Volley avec des gradins de 100 places**
- **2 salles polyvalentes (dojo, danse, etc.)**
- **8 vestiaires, 1 infirmerie, des sanitaires, des bureaux et accueil.**

Il est prévu également de réaliser un « équipement de proximité » de type City-stade à côté du gymnase, et le service des sports a noté la réfection du skate park lors de ces travaux.

Il faut remercier les dirigeants du club de foot de St-Simon qui ont accepté dans l'intérêt général, la perte du petit terrain d'entraînement sur lequel sera implanté le gymnase. La mairie va entreprendre des travaux afin d'agrandir le 2ème terrain de foot qui n'est actuellement pas homologué pour certaines compétitions.

Au départ, cet équipement avait été localisé sur une partie du terrain ch de Canto-L, mais cela aurait retardé sa construction de 3 ou 4 ans, le temps de construire l'école définitive. La solution du centre Liffard permettra une construction beaucoup plus rapide (livraison prévue en 2023) et présente l'avantage de fournir au quartier un centre sportif et culturel sur le même site.

Le 4ème groupe scolaire

Les 3 écoles actuelles de St-Simon débordent et il était indispensable de trouver une solution rapide, d'autant plus que plusieurs centaines de logements seront livrés dans les mois et années qui viennent.

Dès le mois d'octobre 2018, notre association a signalé à la mairie la localisation des 4 derniers terrains de plus de 6000 m² qui pourraient convenir pour construire une école située entre les Tibaus et P. Bert.

La mairie vient d'en acquérir un qui présente l'avantage de la proximité avec les 550 futurs logements sur les terrains de NXP.

- Dès septembre 2020, des modules seront installés afin de créer 3 classes de maternelle et 4 élémentaires.
- La carte scolaire sera revue et les modules installés provisoirement à P. Bert seront enlevés.
- Les études pour la construction de l'école définitive débiteront en 2020, mais il faudra environ 44 mois pour sa réalisation.
- Une fois cette école achevée, le terrain de l'école provisoire (4800 m²) pourra recevoir des équipements sportifs ou culturels à définir ultérieurement.



M. Lavergne, Directeur du pôle territorial sud de la Métropole a indiqué que ses services étudient les aménagements de voirie qui permettront de sécuriser le chemin de Canto-L qui sera dans un premier temps le seul accès à l'école.

Il faut réaliser un trottoir et une piste cyclable si l'on veut favoriser les déplacements doux, et probablement revoir la circulation des automobiles dans cette portion de quartier.

Suivi des engagements de M. Moudenc

La prochaine réunion de suivi aura lieu le 26 novembre.
Nous y participerons ainsi que des membres du Collectif.

Les dossiers de l'école et du gymnase ont bien avancé, et les mesures prises pour contenir l'urbanisation semblent porter leurs fruits, puisque le nombre de logements accordés a été divisé par 10 par rapport à 2017 et 2018.

Urbanisme

Un promoteur a déposé un permis pour 11 logements au **36 impasse Guilhermy**.

Selon le règlement du Plan d'urbanisme, cette parcelle fait partie d'une zone de l'OAP Guilhermy qui ne devrait pas être ouverte à l'urbanisation avant plusieurs années (phase 3 de l'OAP).

Nous pensons pour cette raison, qu'il y a peu de chances que ce permis soit accordé.



Un promoteur a souhaité nous rencontrer pour nous faire part de son projet d'immeuble collectif de 23 logements au 6 ch de Guilhermy.

Il s'agirait d'un immeuble en R+3 et R+2, ce qui représenterait le double de la hauteur de l'immeuble et des maisons voisins.

Nous avons expliqué au promoteur que c'est le type de densification contre lequel les habitants se sont mobilisés en juin et que nous ne souhaitons pas cette évolution du quartier.

Notre point de vue a été transmis à la mairie qui reste bien entendu maître de la délivrance des permis de construire.

Pour éviter ce type de projet, il sera nécessaire de modifier le zonage de l'OAP Guilhermy. Nous devrions avoir une réunion sur ce sujet avec la mairie en fin d'année.



Déplacements-Circulation

Pour contribuer à la réflexion sur les points noirs à améliorer au niveau des déplacements sur St-Simon, vous pouvez inscrire vos propositions sur : <https://colidee.com/rencontre.htm> et en saisissant le code CfnUGK.

Près de 200 contributions ont été déjà déposées.

La prochaine réunion du groupe de travail avec les services de la mairie aura lieu le 19 novembre, donc ne tardez pas si vous souhaitez vous exprimer : pistes cyclables, trottoirs, voies, on doit pouvoir améliorer des choses.



Départ du docteur Boyer

Le vendredi 18 octobre à 19 H 00 avait lieu le pot de départ du Docteur Frédéric Boyer.

Arrivé sous les applaudissements de ses patients qui étaient venus nombreux, témoignages de l'attachement et de la confiance accordée dans le domaine très particulier de la santé.

Veste en velours, pantalon beige, simplicité habituelle, Frédéric a embrassé tout le monde, hommes, femmes, enfants comme si nous étions intrinsèquement de la famille. En réalité c'était cela, l'univers particulier du Docteur Boyer.

Sont venues aussi assister à son départ les 3 secrétaires, Gisèle 38 ans d'activité au groupe, Liliane 23 ans et Fabienne 5 ans. Ces assistantes, secrétaires administratives ont été aussi les éléments indispensables au fonctionnement du groupe médical pour l'établissement des dossiers et du suivi en général.

Le Docteur Michel Salandini a tenu lui aussi à venir assister au départ de son confrère.

Chacun a souhaité participer à ce moment d'allégresse, de remerciements mais aussi de regrets face à ce départ.

Nous remercions Damien qui a organisé cette manifestation.

Docteur Frédéric Boyer, nous vous souhaitons de trouver dans vos nouvelles attributions, toute la sérénité nécessaire pour exercer votre activité auprès d'enfants déficients et handicapés.

Que la foi qui vous anime réalise votre vœu le plus cher.

Jean-Michel GOUT



Message de remerciement du Docteur Boyer :

Chers St Simoniens, chers patients, chers soignants,

Je tenais à tous vous remercier pour ma soirée surprise, incroyable, vous avez tout organisé à la perfection, l'émotion était à son comble.

Quelle fête, quel moment magique ! Merci pour tous vos merveilleux messages et cadeaux.

J'ai eu beaucoup de chance de vous avoir comme patients.

Vous êtes tous gravés dans ma mémoire.

Je vous embrasse, au revoir.

Francazal (et Blagnac)

Deux membres du bureau de St-Simon Environnement ont participé à l'assemblée générale du collectif Francazal le 24 octobre.

Globalement, il y a peu de nouveautés sur l'aéroport et les nuisances restent contenues étant donné la faible activité du site.

Une information a été donnée concernant l'expérimentation par la DGAC d'une nouvelle trajectoire de décollage des avions de Blagnac face au vent d'Autan.

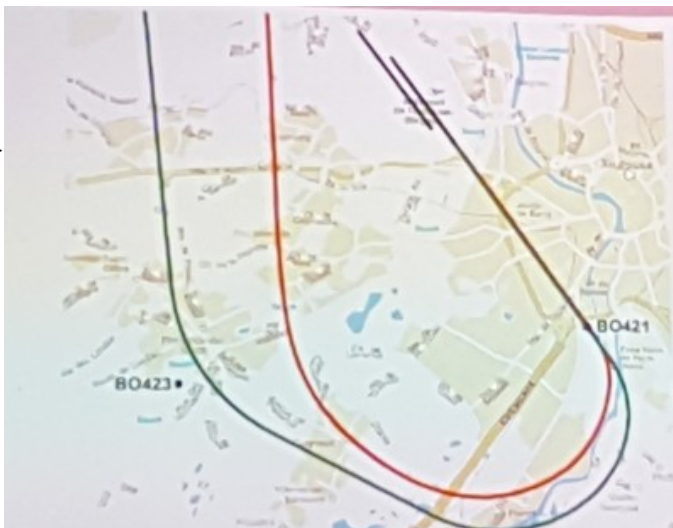
En effet, depuis le mois de mai, les avions en partance vers le nord doivent virer plus loin de St-Simon comme représenté ci-contre par la trajectoire BO423 en vert.

Ce changement a pour effet le survol de zones qui n'étaient que peu impactées jusqu'à présent et il a provoqué des réactions dans les communes des coteaux :

<https://www.ladepeche.fr/2019/10/29/avions-les-nouvelles-trajectoires-sont-elles-sures,8510757.php>

Pour tout savoir sur les trajectoires de Blagnac :

[Cliquer ici](#)



Enveloppe de quartier

En plus de l'achat et de l'installation des 4 « boîtes à lire », le budget affecté au quartier va servir cette année à acquérir un système de video-projection et de sonorisation pour la salle de la place de l'église.

Cet équipement pourra être utilisé par toutes les associations qui fréquentent cette salle.

Incinérateur

Nous rencontrons le 14 novembre M. Péré, maire de l'Union et Président du DECOSET (instance qui gère les déchets de la Métropole) afin d'évoquer l'avenir de l'incinérateur et pour obtenir des informations sur les travaux qui doivent être entrepris pour respecter de nouvelles normes d'émissions de polluants dans l'atmosphère.

Site internet de l'association

Grâce à Claire Nison et Nicolas Gsell, le site internet de St-Simon Environnement a fait peau neuve.

Nous les remercions chaudement pour ce travail bénévole qui donne un aperçu plus actuel au site internet.

N'hésitez pas à le visiter : <https://www.saint-simon-environnement.org/>

PROCHAINES REUNIONS

Bureau de St-Simon Environnement à la salle associative de la place de l'église : **lundi 2 décembre 2019 à 20 h 30**

NOTA : la période de neutralité obligatoire avant l'élection municipale de mars 2020 entraîne une impossibilité pour les élus de participer à des réunions publiques.

Malgré cela, nous continuons à travailler avec eux et avec les services de la Mairie, seules les réunions publiques étant prohibées.

UNE ASSOCIATION POUR VOTRE QUARTIER

Saint Simon

ENVIRONNEMENT



BULLETIN de décembre 2019

Madame, Monsieur,

Le Bureau de St-Simon Environnement vous souhaite de très bonnes fêtes.

Nous reviendrons sur les faits marquants de 2019 dans notre bulletin de janvier, mais pour l'heure, voici les dernières informations de l'année 2019.

Départ du docteur Salandini



Après le docteur Boyer en novembre, c'est au tour du docteur Salandini de cesser son activité de médecin généraliste fin 2019.

Ses patients, amis et connaissances étaient venus nombreux dans la salle place de l'église, pour lui témoigner leur affection et reconnaissance pour toutes ces années passées au service de la santé des habitants de St-Simon.

Nous sommes à la recherche de médecins généralistes qui souhaiteraient s'implanter à St-Simon, mais pour l'instant sans succès, la pénurie touchant de nombreux quartiers de Toulouse et d'ailleurs.

Contactez-nous si vous avez des pistes de recherche.

Urbanisme

Le mois dernier, un seul permis de construire pour une maison individuelle a été validé rue du Prilloume, portant le nombre de logements accordés depuis le 1er janvier à **53**, dont 29 maisons individuelles (contre 791 en 2018 et 677 en 2017).

Le coup d'arrêt aux logements collectifs promis par la municipalité se concrétise dans les chiffres, et il faut avoir conscience que les grues et les chantiers visibles actuellement sont le fruit de permis obtenus en 2018 ou 2017.

A voir : un débat sur l'immobilier passé sur FR3 dans lequel un court reportage sur St-Simon a été diffusé, avec l'intervention de Serge Escartin membre de St-Simon Environnement et du Collectif. La partie sur St-Simon débute à la minute 11:53

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/emissions/dimanche-en-politique-midi-pyrenees/immobilier-quand-prix-flambent-1751403.html>

Élections municipales



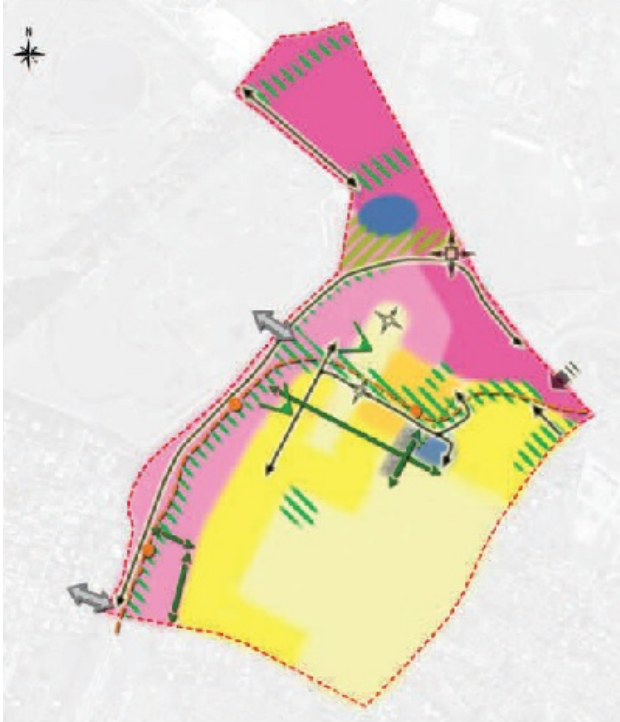
Nous menons un travail de recensement des demandes que nous porterons auprès des candidats à l'élection municipale de mars 2020, en nous limitant aux sujets touchant le quartier.

Nous enverrons ces demandes à tous les candidats et publierons les éventuelles réponses sur notre site internet.

De même, nous rencontrerons les candidats qui souhaiteront débattre avec nous de l'avenir du quartier.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que nous comptons évoquer : le cadre de vie, l'urbanisation, la protection du patrimoine bâti et végétal, les déplacements, la voirie, l'incinérateur, la sécurité, la rénovation de Paul Bert, etc...

OAP Guilhermy



Nous avons rencontré le 20 décembre Mme Laigneau, Adjointe à l'urbanisme, M. Gosset, Directeur de l'urbanisme et M. Toulza, Directeur du service qui a en charge l'OAP Guilhermy.

Cette « Orientation d'Aménagement et de Programmation » a été créée lors de la révision du PLU de 2013 pour aménager la quasi-totalité de Guilhermy, exceptée la partie située au sud du ch Licard.

Nous souhaitons depuis longtemps discuter avec la Métropole de cette OAP, en associant les habitants, car force est de constater que les immeubles poussent très vite, mais que des questions se posent :

- Combien y aura-t-il de logements à terme, sachant que plus de 700 sont déjà livrés ou en cours de construction ?
- Comment circuler et « sortir de la nasse » lorsque tous les occupants seront arrivés
- Quels seront les commerces et équipements publics offerts aux futurs habitants ?
- Comment empêcher les véhicules des occupants des nouveaux immeubles d'occuper le parking de l'école ?

Nous demandons également des modifications de certains zonages du PLU qui autorisent la construction d'immeubles de 4 niveaux là où seules existent des constructions de 2 niveaux (exemple, rue Pedrico).

L'Adjointe à l'urbanisme s'est montrée ouverte à une évolution de cette OAP et nous avons validé la mise en place d'un atelier de travail et de concertation afin de réfléchir avec les habitants à une modification future du PLU.

Cet atelier qui sera composé de 4 ou 5 représentants du quartier se mettra en place dès le 1er semestre 2020.

Ateliers Déplacements-Circulation



Un nouvel atelier « voirie » a eu lieu en décembre. Les services techniques de la mairie ont présenté des propositions d'améliorations aux points noirs qui avaient été listés par les habitants.

Nous ont été également rappelées les règles ci-contre qui régissent les travaux de réfection des voiries. Ces règles ont souvent du mal à s'appliquer dans nos petits chemins.

Le sujet étant particulièrement vaste, il n'a pas été possible de traiter les 3 zones du quartier et le cas spécifique de l'accès au nouveau groupe scolaire de Canto-L en une seule réunion.

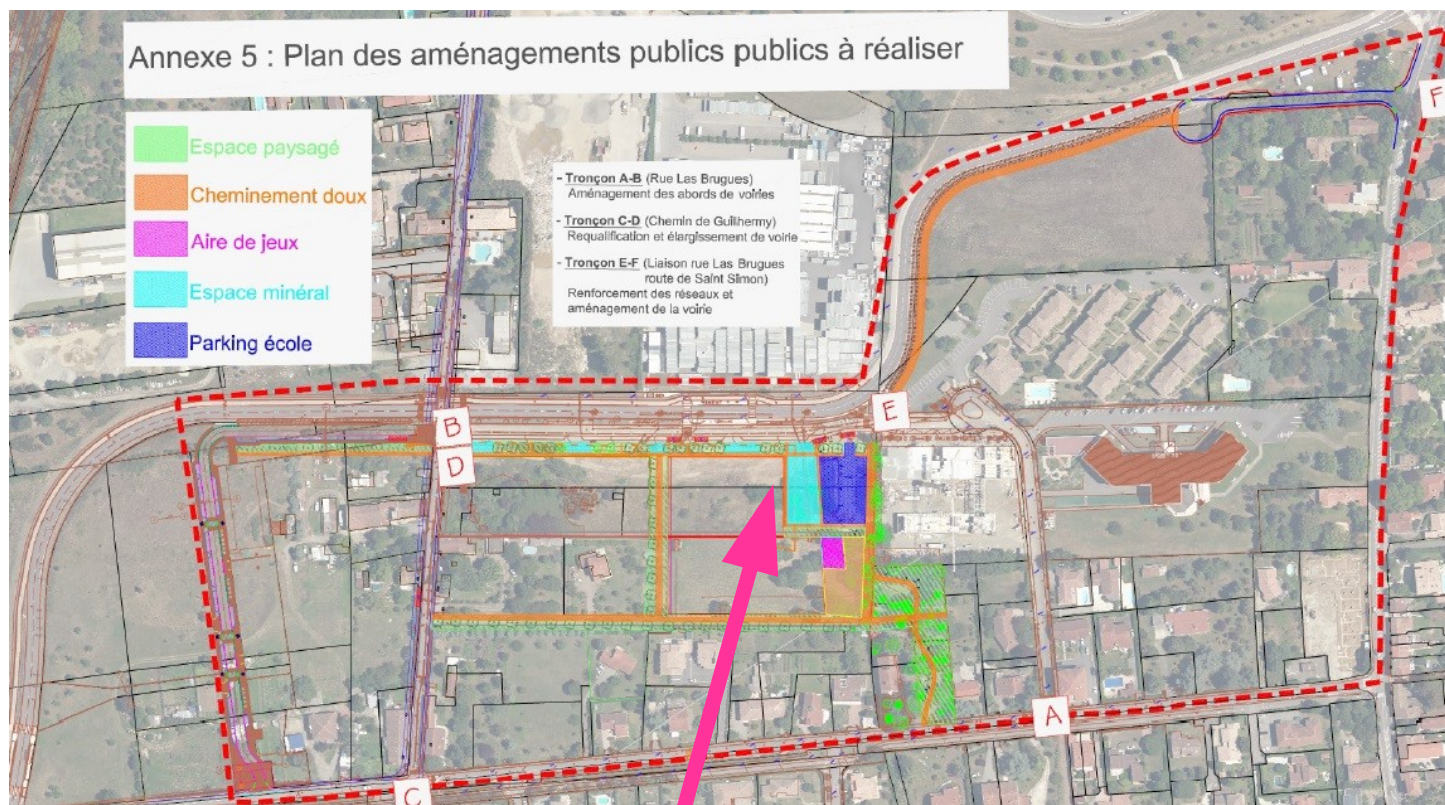
Une réunion spécifique à Canto-L sera programmée en janvier, car un accès provisoire sécurisé doit absolument être mis en place pour l'ouverture de l'école en septembre 2020.

Parmi les sujets à l'étude, on peut noter :

- mise en place de comptages de véhicules route de St-Simon, ch de Tucaut, rond-point de Diane
- ouverture du pk Appart-City aux heures de dépose des enfants à l'école Guilhermy
- empêcher le stationnement devant le bureau de tabac ou la boulangerie place de l'église
- envoyer un courrier aux habitants pour rappeler l'interdiction de se garer sur les trottoirs et pistes cyclables (et rappeler le montant de l'amende qui s'élève à 135 €)
- améliorer la sécurité du croisement Giono-Thibet
- sécurisation des accès à Paul Bert : possibilité de passer la rue Darbousier à double sens pour éviter de circuler devant l'école.
- ajouter des passages protégés route de St-Simon, rue Darbousier, etc...
- sécuriser les vélos ch Liffard
- limiter la vitesse ch. du cimetière et empêcher le stationnement sur le trottoir
- réflexions sur un réaménagement du pk de l'école Guilhermy afin de prévoir un dépose-minute
- réflexions sur la problématique de la rue Réguelongue
- plateau ralentisseur ch de Tucaut
- radar pédagogique à proximité de l'école des Tibaous, réaménagement du stationnement rue Weber

Ces réflexions déboucheront ensuite sur des propositions concrètes qui seront soumises aux habitants lors de la prochaine commission de quartier.

Aire de jeux, commerces(s) et salle associative à Guilhermy



La livraison de l'immeuble le plus proche du parking de l'école est prévue pour juin 2020. C'est au rez-de-chaussée de cet immeuble qu'une surface de 322 m² sera réservée pour un ou plusieurs commerces, ainsi qu'une salle associative.

Une aire de jeux pour enfants va être réalisée par la mairie à partir de février 2020 (emplacement fuchsia sur le plan ci-dessus).

Nous allons participer à une réunion avec la mairie en janvier, pour discuter du contenu de ces nouveaux équipements et définir ce qui serait souhaitable en terme d'aménagement de la salle associative.

Aire de jeux projet Nuances (Vinci)

Une rencontre réunissant la Mairie, Vinci et St-Simon Environnement a eu lieu pour évoquer la problématique de l'aire de jeux du projet Nuances (ex-terrains de NXP).

Nous avons jugé lors de la présentation du projet, qu'une seule aire de jeux pour un projet d'une telle envergure n'était pas suffisante.

A notre demande, Vinci a accepté de fournir à la mairie le foncier nécessaire à la création d'une 2ème aire de jeux qui s'adresserait à une tranche d'âge 7-10 ans.

Le financement des équipements des 2 aires de jeux serait à la charge de la collectivité.

Verdissement du quartier



Suite à la rencontre avec l'Adjointe chargée des espaces verts, Mme Chaumette, les services techniques ont étudié les propositions de plantations présentées par des membres du Collectif.

Certains emplacements ont été écartés, en particulier lorsque le terrain n'appartenait pas à la collectivité ou en présence de contraintes techniques.

Au total ce sont 41 arbres supplémentaires qui pourront être plantés par la mairie dès 2020 dans le quartier.

Boîtes à Lire



Les 3 **Boîtes à Lire** financées par le budget de l'enveloppe de quartier ont été installées sur les places des Tibaous, Paul Bert et Guilhermy.

Vous pouvez y déposer des livres dont vous souhaitez faire profiter les habitants du quartier, et bien entendu en emprunter, tout cela sans aucune formalité.

Vols dans les boîtes aux lettres



Attention !

Le lundi 23 décembre entre 11h et 12h, une vingtaine de boîtes aux lettres ont été forcées, en particulier rue P. Fiquet.

Avec le développement des ventes par e-commerce, des voleurs ont trouvé ce moyen rapide pour tenter de dérober vos colis, probablement en suivant le facteur ou le livreur dans leur tournée.

Il est indispensable de porter plainte si l'on veut que la police nationale ou municipale soit un peu plus présente. Vous pouvez déposer une « pré-plainte » ici : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>

Nous ne sommes pas les seuls : <https://www.ladepeche.fr/2019/12/22/vol-de-colis-des-specialistes-hyper-actifs,8621171.php>

La seule parade : faire livrer dans un relais-colis.

Incinérateur



Nous avons rencontré le 14 novembre M. Péré, maire de l'Union et Président du DECOSET (instance qui gère les déchets de la Métropole) afin d'évoquer l'avenir de l'incinérateur et pour obtenir des informations sur les travaux qui doivent être entrepris pour respecter de nouvelles normes d'émissions de polluants dans l'atmosphère.

Nous étions accompagnés par des membres de l'association du quartier de Lafourguette qui est lui aussi concerné par l'incinérateur.

Un investissement de près de 100 millions d'euros doit être réalisé afin de respecter d'ici 2024 des normes plus strictes concernant la teneur des fumées en oxyde d'azote des usines de Monlong et Bessières et d'installer un nouveau centre de tri pour accepter tous les plastiques.

Nous avons demandé que le Decoset étudie toutes les solutions possibles et pas seulement une rénovation du site actuel qui fête ses 50 ans, ce qui en fait une des usines d'incinération les plus anciennes de France :

- Ne vaut-il pas mieux reconstruire une usine sur le même site avec les technologies actuelles, plutôt que d'essayer d'amener une installation de 50 ans aux normes de 2024 et de faire du neuf avec du vieux ?
- Pourquoi ne pas étudier un déplacement total de l'usine, qui est maintenant totalement intégrée dans la ville ? On a trouvé le moyen de construire 40 km de canalisations pour aller chauffer le quartier de Montaudran, on pourrait envisager de déplacer l'usine dans un endroit où la population est moins dense.

A cette 2ème question, M. Péré a répondu que le coût serait bien plus élevé, mais nous considérons que les questions de santé publique doivent être prioritaires.

Il nous a également répondu qu'aucune commune ne voudrait d'un tel équipement chez elle...

Doit-on en conclure que ce n'est pas forcément un atout que d'avoir un incinérateur sur son territoire ?

Actuellement, l'exploitant du site (SETMI, filiale de Veolia), brûle 280 000 tonnes de déchets par an, alors que l'autorisation préfectorale permet d'augmenter ce chiffre jusqu'à 330 000 tonnes.

Nous craignons que l'augmentation de la population et l'extension du réseau de chaleur entraînent l'augmentation du volume brûlé. D'autant que la région souhaite la diminution de la capacité des centres d'enfouissement, ce qui aura forcément des répercussions sur l'usine de Monlong qui traite déjà certains déchets de l'Ariège.

Nous avons bien vu avec l'affaire des « déchets Corses » que l'intérêt économique incite à brûler de plus en plus de déchets, alors que la logique écologique voudrait que l'on commence par diminuer drastiquement la production de déchets et que l'on trie et recycle efficacement.

Friche culturelle du chemin Neuf

Le conseil municipal a validé le choix de la compagnie de danse « la Baraque » (<https://www.labaraque-danse.com/accueil>) pour occuper la Vannerie située chemin Neuf, pour les 3 ans qui viennent.

Nous avons demandé à la mairie que ce lieu puisse être également utilisé par les associations du quartier.

Une réunion doit être organisée par la mairie sur ce sujet.

Carte scolaire de l'école Canto-L

A compter de septembre 2020, la nouvelle carte scolaire intégrera le groupe scolaire provisoire de Canto-L :



PROCHAINES REUNIONS

Bureau de St-Simon Environnement à la salle associative de la place de l'église : **lundi 6 janvier 2020 à 20 h 30**

NOTA : la période de neutralité obligatoire avant l'élection municipale de mars 2020 entraîne une impossibilité pour les élus de participer à des réunions publiques.

Malgré cela, nous continuons à travailler avec eux et avec les services de la Mairie, seules les réunions publiques étant prohibées.